

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et Rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS-6^e, 21, RUE CASSETTE

Téléph. Littré 97-39. — Chèques postaux : PARIS n° 1900

SOMMAIRE

Le mémoire Tanaka, par SAINT-PIERRE	266
Le partage de la Palestine et les réactions musulmanes, par XXX	271
La dévaluation du franc et la piastre indochinoise, par P.-B. DE LA BROUSSE	274
Le conflit sino-japonais (quelques faits), par A. M.	276
Le Commerce extérieur de la Chine, par A. M.	279
Variétés. — Un Anglais en Sibérie, par Paul MARTIN. 280	
Indochine. — La contribution aux dépenses de la Métropole. — La culture du jute. — Commes et résines. — Influence de la langue française sur la pensée annamite. — L'habitation annamite. — La situation en Cochinchine. — Les grèves. — Travaux d'hydraulique agricole. — L'assistance médicale en Than-Hoa. — Les inondations au Tonkin. — La colonisation annamite dans la moyenne région. — La foire de Kompong-Cham. — Le gibier cambodgien. — Ce sation des services fluviaux sur le Mékong	281
Levant. — Texte du Pacte oriental. — La situation politique en Syrie. — Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? — Les élections au Liban et dans le sandjak d'Alexandrette. — Le problème palestinien. — Les Assyriens de l'Irak. — Départ du premier ministre de Turquie. — Revendications séoudiennes sur Akaba. — Accord italo-yéménite	288
Extrême-Orient. — Chine. — Les secours aux blessés. — Chiffres de population. — L'industrie minière. — Les entreprises industrielles. — Population des grandes villes mandchous. — Les grands organisme du Mandchoukouo	291
Japon. — A la Diète. — Déclarations nippones sur le conflit sino-japonais.	292
Asie Anglaise. — L'influence russe aux Indes. — Une enquête égyptienne sur les « Intouchables ». — La fin du commerce indien en Éthiopie. — L'influence japonaise en Malaisie. — L'aérodrome de Singapour	294

entière de fixer à leur guise le chiffre de leur cotisation ; mais il les prie de vouloir bien, en en déterminant le taux, tenir compte, à la fois des charges toujours croissantes qui pèsent sur le Comité et des nécessités auxquelles il doit faire face dans un temps où, plus que jamais, les questions coloniales doivent être soigneusement étudiées et très constamment suivies. Que nos amis considèrent également que, malgré les charges nouvelles, et très sérieuses, résultant pour lui des récentes réformes sociales, le Comité ne veut pas élever le taux de sa cotisation et s'impose, en agissant ainsi, de très sérieux sacrifices. *Seules*, en effet, les souscriptions égales ou supérieures à 60 francs pour toutes les collectivités (administrations diverses, bibliothèques, etc., etc.) ainsi que pour les personnes recourant à l'intermédiaire des libraires, et les souscriptions égales ou supérieures à 50 francs pour les adhérents individuels assurent aux souscripteurs le service du Bulletin et permettent au Comité de disposer de quelques faibles ressources pour son action et pour sa propagande.

Le Comité demande instamment aux souscripteurs de ne pas attendre les lettres de rappel qui leur sont adressées, pour éviter les frais supplémentaires qui viendraient de ce fait à sa charge. Pour atteindre également ce but, le service du Bulletin sera supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi de leur cotisation après la date de son échéance.

Les souscriptions peuvent être adressées à : **M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 27, rue Cassette, Paris, -VI^e**, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement, à notre compte de chèques postaux, **Paris 1900**.

Pour tout changement d'adresse, nos abonnés doivent envoyer 1 franc et, pour éviter toute erreur, joindre à cet envoi la dernière bande du Bulletin. Les changements qui nous parviendraient après le 20 de chaque mois ne pourront être effectués que le mois suivant.

LES SOUSCRIPTIONS POUR 1938

Le Comité de l'Asie française prie ses adhérents de vouloir bien, dès maintenant et en tout cas le plus tôt possible, lui adresser leur souscription pour l'année prochaine, 1938.

Il leur rappelle qu'ils ont liberté pleine et

Le Mémoire Tanaka

Dans la seconde partie de l'année 1929 la presse chinoise publiait un document sensationnel : un soi-disant mémoire qui aurait été présenté à l'Empereur du Japon le 27 juillet 1927 par le Premier Ministre Tanaka, et qui dévoilait des ambitions démesurées. Dans ce mémoire, la politique étrangère du parti Minseito, qui jugeait prudent de se conformer aux stipulations du Traité de Washington, était dénoncée comme une politique de suicide, et le Premier Ministre traçait le plan détaillé d'une politique active dont le premier acte devait être la mainmise sur la Mandchourie et la Mongolie afin de dominer la Chine et, partant, le reste du monde.

A la Conférence Pan-Pacifique, qui se réunit à Kyoto, en novembre 1929, ce document fut secrètement distribué aux délégués étrangers. Le gouvernement japonais s'en émut et, dès janvier 1930, son Ministre en Chine demandait au gouvernement de Nankin d'en interdire la publication, car c'était un faux manifeste qui ne pouvait que nuire aux bonnes relations des deux pays. Les Chinois accédèrent à cette demande et, pour un temps, on n'entendit plus parler de ce mémoire. Mais, six mois après, un journal d'Amoy le publiait à nouveau ; à la suite de quoi une première traduction anglaise en parut qui fut reproduite, non seulement par la presse étrangère de Chine, mais par celle d'Angleterre, d'Australie, des États-Unis, etc...

Au cours de la session du Conseil de la Ligue des Nations, tenue du 3 octobre au 19 décembre 1932, le délégué japonais a cru devoir relever les nombreuses inexactitudes que contient ce document pour le ruiner. Mais, si nous le relisons, nous constatons qu'il contient un grand nombre de recommandations des plus précises qui sont devenues des faits accomplis. Il faudrait donc accorder au faussaire qui l'a forgé un génie prophétique sur de nombreuses questions ; il paraît plus probable que ce faussaire a travaillé sur des renseignements exacts qu'il a maladroitement interprétés.

En tous cas, comme c'est à l'exécution d'une grande partie du plan exposé dans le « Mémoire Tanaka » que nous venons d'assister dans ces dernières années, il nous a paru intéressant de signaler ce document à l'attention du public.

Nous en reproduisons ci-après les principaux passages et nous résumons les autres en les accompagnant des commentaires que suggère sa lecture avec le recul de quelques années. Passant ensuite à sa critique, nous rechercherons quels en ont pu être les auteurs.

*
**

Le mémoire Tanaka est précédé d'un préambule qui débute ainsi :

Depuis la guerre européenne, les intérêts politiques et économiques du Japon sont dans des conditions précaires. La raison en est que nous n'avons pas su profiter de nos privilèges spéciaux en Mandchourie et en Mongolie ni réaliser complètement nos droits acquis. Mais, depuis que je suis premier Ministre, je me suis renseigné spécialement en vue de sauvegarder nos intérêts dans cette région et de guetter toute occasion d'en favoriser l'expansion. De telles dispositions ne sauraient être prises à la légère. Depuis le jour où je commençai à soutenir une politique positive envers la Mandchourie et la Mongolie, en qualité de simple citoyen, je brûle d'en voir la réalisation. C'est en vue d'arrêter des plans pour la colonisation de l'Extrême-Orient et pour le développement de notre nouvel empire continental que nous avons tenu une conférence spéciale durant onze jours, du 27 juin au 7 juillet. Tous les fonctionnaires civils et militaires connaissant la Mandchourie et la Mongolie y ont assisté. Les résolutions suivantes sont le résultat de cette conférence. Nous les soumettons respectueusement à la considération de Votre Majesté.

Le Mémoire expose alors brièvement ce que sont la Mandchourie et la Mongolie et ce que le Japon y a déjà fait. Il fait remarquer que les autorités chinoises des trois Provinces de l'Est se sont réveillées, qu'elles développent le pays, favorisent l'immigration de leurs nationaux et que, le Traité de Washington « ayant réduit les droits spéciaux et les privilèges du Japon », ce pays peut perdre tout le fruit de l'effort déjà accompli s'il continue à garder une attitude passive.

Derrière toutes ces résistances on trouve toujours la main des États-Unis :

A l'avenir, si nous voulons contrôler la Chine, il nous faudra avant tout écraser les États-Unis, comme nous avons fait de la Russie dans le passé. Mais, pour conquérir la Chine, il nous faudra conquérir d'abord la Mandchourie et la Mongolie. Pour conquérir le monde entier, la conquête de la Chine est une condition préalable. Si nous parvenons à conquérir la Chine, les autres pays en Asie et ceux de la mer du Sud nous craindront et se rendront à nous. A ce moment-là, le monde verra que l'Asie Orientale nous appartiendra et n'osera plus violer nos droits. Voilà le projet que l'Empereur Meiji nous a légué et dont la réalisation est essentielle à notre existence nationale.

Dans un discours prononcé le 7 mars 1933, le Général Araki, Ministre de la Guerre, n'a-t-il pas déclaré, en effet, que si les affaires européennes devaient être laissées aux Occidentaux, ce principe devait également s'appliquer à l'Extrême-Orient et que ce serait seulement le jour où la Chine aurait compris cette règle essentielle que l'on pourrait espérer régler d'une manière satisfaisante le conflit latent entre elle et le Japon ?

Le Mémoire rappelle ensuite qu'au Japon « l'offre de nourriture et de matières premières décroît par rapport à la population », et que compter sur le développement du commerce, comme le fait le Parti Minseito, « n'est qu'une politique de suicide ».

La population du Japon s'accroît chaque année de 700.000 individus (1). Si nous voulons inaugurer une nouvelle politique et assurer la prospérité permanente

(1) 1.000.000 aujourd'hui.

de notre Empire, une politique positive envers la Mandchourie et la Mongolie est le seul moyen.

Après ce préambule, le Mémoire en arrive à la partie constructive, et c'est ici que nous constaterons la divination du faussaire qui l'aurait composé, car les principales recommandations du soi-disant baron Tanaka sont devenues aujourd'hui un fait accompli.

Il rappelle d'abord que :

Historiquement parlant, Mandchourie et Mongolie ne font partie ni du territoire de la Chine, ni de ses possessions. Sans doute notre gouvernement a-t-il malheureusement reconnu ouvertement la souveraineté de la Chine sur ces domaines. En réalité, cette souveraineté appartient à leurs princes et quand l'occasion se présentera, nous devons faire connaître au monde cette vérité.

C'est, en effet, la thèse qu'a soutenue le Japon dans ses discussions avec la Société des Nations et qu'il a affirmée en rétablissant le dernier descendant de la dynastie des Tsings sur le trône de ses ancêtres. C'est d'ailleurs une thèse qui peut se défendre, car la Mandchourie faisait si peu partie de la Chine que les Empereurs, dont elle était le domaine propre, ont interdit aux Chinois d'y entrer jusqu'aux premières années de ce siècle. C'est à ce moment qu'a commencé à se déverser sur ce territoire ce flot d'émigrants qui, en quelques années, a porté sa population à 29 millions d'habitants (1). En réalité, cette récente colonisation massive de la Mandchourie par les Chinois a paru aux Japonais une menace si grave qu'elle a déclenché leur intervention.

Le Mémoire énumère ensuite les droits que les Japonais doivent s'assurer en Mandchourie pour sauvegarder ceux qu'ils ont déjà acquis et, ici, nous devons citer intégralement ce passage malgré sa longueur :

1° Quand le bail commercial de trente ans touchera à sa fin, il faudra que nous puissions en prolonger le terme à notre gré. De même, le droit de louer des terrains pour usages commerciaux, industriels et agricoles doit nous être reconnu.

(Le bail dont il s'agit ici est celui de la péninsule du Liaotoung, ainsi que ceux des chemins de fer du Sud Mandchourien et d'Antoung-Moukden.)

2° Les sujets japonais auront le droit de voyager et d'habiter en Mongolie orientale et de s'engager dans des affaires commerciales et industrielles. La Chine sera tenue de leur accorder le privilège de se soustraire aux lois chinoises dans leurs activités. En outre, les sujets japonais ne seront pas assujettis aux impôts ni à des taxes illégales.

3° Nous devons avoir le droit d'exploiter les 19 mines de fer et de charbon qui existent dans le Fengtien et le Kirin; ainsi que le droit d'exploitation des forêts.

4° Nous devons avoir la priorité pour la construction des chemins de fer et pour l'émission des emprunts à cet effet en Mandchourie du Sud et en Mongolie Orientale.

5° Il faut augmenter le nombre des conseillers politiques, financiers et militaires japonais et celui des instructeurs militaires. De plus, il nous faut avoir la priorité de fournir de nouveaux conseillers.

6° Le droit de police sur les Coréens en Chine.

7° Le terme de l'administration et du développement du chemin de fer Kirin-Changechun doit être prolongé jusqu'à 99 ans.

8° Le droit exclusif de vendre certains produits, la priorité d'exportation maritime en Europe et en Amérique.

9° Le droit exclusif d'exploiter les mines en Heilung Kiang.

10° Le droit de construire les chemins de fer Kirin-Sueining (1) et Changechun-Talai.

11° Dans le cas où la Chine aurait besoin d'argent pour le rachat du chemin de fer de l'Est chinois, le Gouvernement japonais devrait avoir le droit de priorité pour prêter à la Chine les fonds nécessaires.

12° Le Japon devrait recevoir des droits de port à Anhing et à Yinkéou, ainsi que le droit de transit direct.

13° Il devrait également obtenir le droit de collaborer à la création d'une Banque Centrale de Mandchourie.

14° Le droit de pâturage devrait lui être reconnu.

En réalité, cette énumération n'est que la reproduction des vingt et une demandes présentées par le Japon à la Chine le 18 janvier 1915, de ces demandes qui ont servi de base au traité signé à Pékin le 25 mai de la même année, et dont les engagements qu'a dû prendre le Japon à Washington, le 6 février 1922, ont entravé l'exécution.

Mais il faut faire remarquer ici que cette reproduction est si incomplète, si confuse et si maladroite, qu'il est peu vraisemblable qu'un premier Ministre ait soumis à l'Empereur un pareil programme, au lieu de proposer simplement l'application des textes de 1915. C'est ainsi qu'à l'article 2 le rédacteur du Mémoire réclame pour les Japonais le droit de voyager et d'habiter en Mongolie orientale, sans mentionner la Mandchourie, qui est pourtant le territoire spécialement convoité. Dans ce même article est revendiqué pour ces mêmes Japonais un droit d'exterritorialité qui existe du fait des traités reconnus et qui n'est pas mis en cause. Nous reviendrons ci-après sur les critiques formulées contre l'authenticité du Mémoire Tanaka.

Le document développe ensuite un plan de pénétration dans la Mongolie intérieure et extérieure qui s'appuierait sur la souveraineté des princes, chefs des différentes tribus. Il passe en revue les ressources, assez maigres d'ailleurs, que le Japon peut trouver sur ce territoire. Il en est une pourtant qui a une grosse importance : c'est la laine, que ne produit pas le Japon, et qu'il est obligé de faire venir du dehors, ce qui lui serait impossible en cas de conflit.

Le Japonais n'a pas, au Japon, besoin de ce textile, qui n'entre pas dans la confection des vêtements qu'il porte ; mais il en a absolument besoin pour vêtir des armées opérant sur le

(1) Voir *Mandchuria Cradle of conflict* by OWEN LATTIMORE (New-York, Mac Millan, 1932).

(1) Sueining, port de la Corée sur la mer du Japon. Cette ligne est la même que celle de Kirin à Karbine, dont le Mémoire signale ci-après l'importance.

Continent, où les hivers sont particulièrement rigoureux.

Le Mémoire propose ensuite d'encourager et de protéger l'immigration coréenne en Mandchourie :

Il n'y a actuellement pas moins d'un million de Coréens en Mandchourie. Ils servent à la fois d'avant-garde pour la colonisation des champs vierges et de lien de contact avec le peuple chinois. Lorsque leur nombre atteindra deux millions et demi ou davantage, on pourra les pousser à des activités militaires quand le besoin s'en fera sentir et, sous prétexte de répression, nous pourrons leur apporter de l'aide. Comme tous les Coréens ne sont pas naturalisés chinois, le monde ne saura distinguer si ce sont les Coréens chinois ou les Coréens japonais qui créent le trouble. Nous pouvons toujours « vendre la viande de chien avec une tête de mouton pour enseigne ».

Ce proverbe trivial paraît peu protocolaire dans un rescrit au Trône, mais qu'importe ! Un fait n'en subsiste pas moins : la nécessité de défendre des ressortissants coréens qui avaient loué des terres et qui étaient molestés par les Chinois a servi de prétexte à la dernière intervention japonaise en Mandchourie. Nous touchons là sur le vif ce qu'a de troublant le Mémoire Tanaka. Il fourmille d'erreurs et d'invraisemblances, mais il n'en trace pas moins le programme exact, dans ses grandes lignes, du drame auquel nous assistons. Avant la représentation, nous l'aurions écarté en souriant. Après, nous demeurons perplexes et nous sommes obligés d'en tenir compte.

**

Les grandes lignes du plan étant ainsi exposées, le Mémoire entre ensuite dans le détail et s'étend d'abord longuement sur l'importance primordiale que présentent les chemins de fer pour le développement du plan japonais sur le Continent.

— Ceux que contrôle le Japon sont tous situés dans la Mandchourie du Sud ; or, « pour développer ses ressources naturelles et renforcer sa défense nationale », il est nécessaire au Japon de construire des chemins de fer dans la Mandchourie du Nord. Les lignes du Sud mandchourien ont été construites pour des buts économiques :

Il leur manque des lignes circulaires, nécessaires pour la mobilisation militaire et le transport. Dorénavant, il nous faut prendre les buts militaires comme objectifs et construire des lignes circulaires pour envelopper le cœur de la Mandchourie et de la Mongolie, de façon que nous puissions *entraver les développements militaire, politique et économique de la Chine d'un côté, et arrêter la pénétration de l'influence de la Russie de l'autre. Voilà la clé de notre politique continentale.*

L'extension du contrôle japonais sur la Mandchourie du Nord est, en effet, la principale conséquence de la campagne militaire qui s'est déroulée à partir de septembre 1931. Le traité de Portsmouth (1905) avait divisé la Mandchourie en deux zones d'influence : celle des Russes, au nord, et celle des Japonais, au sud. Les Russes ont été entièrement éliminés, non seulement sans lutte, mais en prêtant l'aide de leurs lignes à

écartement anormal aux troupes japonaises. En compensation, ils se sont adjugé la Mongolie extérieure et le Turkestan chinois.

Un bon exemple des lignes d'encerclement préconisées par le Mémoire est la jonction Tazan-Harbin que les Japonais ont exécutée et qui, par des voies ferrées contrôlées par eux, encercle tout le centre de la Mandchourie.

Le Mémoire fait alors l'historique des lignes que les Chinois ont construites ou projetaient de construire, pour faire concurrence au South Manchurian Railway et aboutir, par rail indépendant, au port de Hulutao qu'ils étaient en train d'aménager au fond du golfe de Liao Toung, ainsi que celui des lignes projetées par les Russes pour renforcer l'Est chinois et assurer leurs communications avec Vladivostock. Des mesures agressives sont indispensables dans la Mandchourie du Nord « afin d'assurer notre prospérité future ». D'ailleurs le Mémoire envisage avec sangfroid les conséquences de ces mesures :

Dans le programme de notre agrandissement national, une autre guerre avec la Russie en Mandchourie du Nord semble une mesure nécessaire.

Cela dit, le soi-disant Tanaka indique quelles sont les lignes dont le Japon doit absolument obtenir la construction :

1^o D'abord celle de Tounghiao à Chengteu, capitale du Jehol, qui traverse du Nord-Est au Sud-Ouest tout le territoire de cette province. Cette ligne est nécessaire pour créer une grande industrie de la laine en exploitant les moutons de Mongolie, dont le bas prix et la haute qualité permettront de concurrencer victorieusement l'Australie. D'ailleurs cette ligne « est une question de vie et de mort en ce qui concerne notre politique en Mongolie ».

La lecture entière de ce passage ne pouvait laisser aucun doute sur l'importance que les Japonais attachent au Jehol et sur leurs intentions à son égard. Cette province venait à peine d'être conquise qu'ils mettaient en adjudication la construction de la ligne Tounghiao-Chengteu, qui draine les produits de la Mongolie et qui permet de concentrer les armées japonaises derrière la Grande Muraille.

2^o Le Mémoire demande ensuite la construction d'une ligne de Chang-Chun à Taonan.

Au point de vue économique, cette ligne est d'une importance considérable, car toute la richesse de la Mandchourie et de la Mongolie se trouve dans le Nord. Après l'achèvement de cette ligne, nous serons à même de faire de Talai une base et de marcher sur la Sibérie dans trois directions, c'est-à-dire par Taonan, Anshan et Tsisihar. Alors la richesse de la Mandchourie septentrionale tombera entre nos mains.

La construction de cette ligne a été entreprise dès que celle reliant directement Chang-Chun à Rashin par Kirin a été terminée, comme nous allons le voir.

3^o Le Mémoire s'occupe ensuite de cette dernière voie ferrée. C'est de beaucoup la plus importante, car elle assure en temps de guerre les

communications du Japon avec la Mandchourie. Le port de Rashin, flanqué au Sud de celui de Seishin et de celui de Youki au Nord, s'ouvre, en effet, sur la Mer du Japon, mer fermée dont le Japon contrôle tous les passages, si bien que, fût-il même bloqué par des flottes puissantes, le ravitaillement de l'empire par la Mandchourie demeurerait assuré et qu'il pourrait envoyer lui-même dans ce pays des convois de troupes par le trajet le plus court et en toute sécurité.

Quand nous aurons le contrôle de ce grand système de transport — proclame l'auteur du Mémoire — nous n'aurons plus besoin de cacher nos desseins en Mandchourie et en Mongolie, conformément à la troisième étape du plan établi par Meiji : *La race Yamato s'embarquera sur la route de la conquête du monde.*

Et plus loin :

Quand nous transporterons nos approvisionnements par cette ligne jusqu'à nos ports de Tsuruga et de Niigata, les sous-marins ennemis n'auront plus la faculté de passer les détroits du Japon et de la Corée. C'est ce qu'on appelle faire de la mer du Japon le centre de notre défense nationale. Une fois assuré le libre transport des vivres et des matières premières, nous n'aurons plus rien à craindre, ni de la marine américaine à cause de sa puissance, ni des armées chinoise ou russe à cause de leur nombre.

Cette ligne a, en effet, une importance capitale et c'est sur son achèvement que s'est porté tout l'effort des Japonais dès qu'ils sont parvenus à contrôler la Mandchourie. Elle a été immédiatement terminée, malgré les difficultés que présentait le territoire traversé par elle et on ne saurait trop insister sur la situation inexpugnable dans laquelle elle place le Japon.

Au moment où se sont déclenchés les événements de septembre 1931, cette ligne de première importance n'était encore qu'amorcée. De Chang-Chun, à l'Ouest, le rail s'avancait par Kirin jusqu'à Tunhua sur une longueur de 334 km. A l'Est, la ligne du Nord de la Corée était terminée jusqu'à Kwaïnei, à la frontière Mandchoue, et, à partir de cette station, un chemin de fer à voie normale de 48 km. jusqu'à la rivière Tumen, puis à voie étroite de 110 km. à partir de ce point s'avancait jusqu'aux mines de Tien Kaoekan. Toutes ces voies ont été construites avec des capitaux japonais prêtés aux Chinois, et il est évident que ces trois tronçons disparates n'étaient que l'amorce de cette importante voie de communication.

En tout cas, dès que les Japonais ont eu les mains libres en Mandchourie, ils se sont mis fébrilement à l'œuvre pour compléter cette ligne, particulièrement difficile, car, dans sa partie orientale, elle traverse une région montagneuse et granitique. Cent mille coolies ont travaillé à la fois sur ce chantier. Il est probable que les travaux d'art du tronçon déjà construit à voie étroite avaient dû être prévus pour une voie normale et la contrée fournissait en abondance les traverses et le ballast. Quoi qu'il en soit, cette ligne, qu'on peut appeler la clé de la Mandchourie, est aujourd'hui terminée. Depuis

avril 1933, les trains circulent entre Rashin, le nouveau port créé sur la Mer du Japon, et Chang-Chun.

Il ne restait plus qu'à la prolonger jusqu'à Taonan pour compléter cette voie stratégique, mais le rachat aux Soviets de la ligne de l'Est chinois a enlevé au tronçon Chang-Chun-Taonan beaucoup de son importance.

4° D'ailleurs, pour renforcer le Chang-Chun-Rashin, le Mémoire préconise la construction d'une autre ligne prolongeant la voie coréenne Yenki-Hunchun vers le Nord jusqu'à Hailin, ville située sur l'Est chinois, au point où ce chemin de fer franchit la rivière Montan ; ce qui permettrait aux Japonais de prendre à revers le chemin de fer russe de l'Oussouri et d'équiper les chutes du lac Ching Po qui peuvent, paraît-il, produire 800.000 chevaux, ainsi que celles du lac de Hsing Kai.

*
**

Après avoir traité longuement la question des chemins de fer de Mandchourie, qui est en effet la clé du problème, le Mémoire étudie le commerce de cette province et constate que les Japonais ne peuvent lutter sur ce terrain avec les Chinois :

Nos compatriotes sont très handicapés en raison de leur train de vie qui les oblige à demander un plus haut pourcentage de profits.

L'auteur du Mémoire propose donc d'établir « une maison coopérative d'exportation pour la Chine » et le monopole du commerce en Mandchourie et en Mongolie.

Possédant tous les moyens de transport et les ports, le monopole de vente des produits spéciaux tombera finalement entre nos mains.

C'est la négation du fameux principe de la « porte ouverte » édicté à la Conférence de Washington, mais nous avons pu constater que ce programme a été exécuté et que le Japon ne s'en est pas plus embarrassé qu'il ne l'a fait des autres principes posés par cette Conférence ou par la Société des Nations. Il sait maintenant que ces beaux principes ne sont maintenus par aucune sanction et sa situation militaire est devenue inexpugnable.

*
**

Le Mémoire passe ensuite en revue un certain nombre de questions connexes telles que : la nécessité d'opérer une réforme monétaire en Mandchourie et de contrôler les finances de cette province par l'introduction de billets de banques japonais, la création de banques japonaises et l'imposition de conseillers financiers japonais.

Bien que ce soit notre politique traditionnelle d'exclure de la Mandchourie et de la Mongolie les placements d'une tierce puissance, il semble bien difficile de fermer la porte qu'a ouverte le traité de Washington. Il vaut donc mieux accueillir les capitaux étran-

gers, qui sont d'ailleurs nécessaires pour réaliser nos projets de développement.

Cela amène l'auteur du Mémoire à examiner l'activité de la Compagnie des South Manchurian Railways, qui joue en Mandchourie un rôle de Compagnie à charte. Il passe en revue les nombreuses entreprises que contrôle cette Compagnie : hauts-fourneaux, mines, usines de pétrole, produits chimiques... et suppute les profits qu'on en peut tirer. Il critique d'ailleurs l'organisation et l'activité des South Manchurian Railways, et il propose la création d'un Ministère des Colonies, afin d'unifier le contrôle sur les différents intérêts japonais en Mandchourie et de mettre les agents gouvernementaux de Mandchourie et de Mongolie en contact plus étroit avec le Gouvernement Central.

Nous ne résumerons pas cette partie du Mémoire, car cela nous entraînerait trop loin et n'a plus qu'un intérêt rétrospectif.

Le Mémoire touche d'ailleurs à sa fin. Mais, avant de le terminer, son auteur traite encore brièvement deux questions : celle de l'importance qu'a la vallée de la rivière Taling comme voie de pénétration dans le Jehol et celle des précautions à prendre contre l'immigration chinoise en Mandchourie.

La rivière Taling a, en effet, une grande importance stratégique, comme l'a montré la campagne de mars 1933 dans le Jehol. Elle prend sa source dans cette province, à l'Est de sa capitale, Chengteu, et, après avoir coupé la ligne Pékin-Moukden, elle aboutit au Nord du Golfe de Liao Toug. C'est par cette voie que les troupes japonaises ont pu, à cette époque, atteindre Chaoyang et, de là, chasser l'armée chinoise du Jehol avec une rapidité qui a surpris tout le monde.

En ce qui concerne l'immigration chinoise qui, on le sait, a fait, de 1907 à 1927, passer la population de la Mandchourie de 16.778.000 à 26.784.000 habitants, le Mémoire constate qu'elle est favorisée par les autorités chinoises pour faire échec au Japon et qu'il faut par conséquent l'enrayer. C'est ce qui a été fait.

* *

Telles sont les grandes lignes de cet étrange document, dont il nous a paru intéressant de rappeler les termes.

Que ce Mémoire, sous la forme où il nous est connu, ait été présenté au Trône par le Général Tanaka, la chose n'est pas vraisemblable, car il contient des erreurs que le Gouvernement japonais n'a pas eu de peine à relever pour en faire ressortir le caractère apocryphe.

Sa forme et sa rédaction ne sont d'abord pas celles imposées par la coutume pour un Mémoire présenté au Trône.

Il fourmille, en outre, d'erreurs matérielles, dont certaines ont été relevées par le délégué japonais à la soixante-neuvième session du Con-

seil de la Société des Nations. La superficie de la Mandchourie y est donnée comme étant de 74.000 milles carrés quand elle est de 383.000. L'auteur fait assister le Prince Yamagata à une conférence convoquée par l'Empereur Taisho pour examiner les conséquences du Traité de Washington, alors que ce traité n'a été signé qu'après la mort du prince, survenue le 1^{er} février 1922. Le soi-disant baron Tanaka écrit qu'à la suite de cette conférence, lui-même « fut envoyé en Europe et en Amérique pour sonder secrètement l'attitude des principaux hommes d'Etat à l'égard de ce traité ». Or, si le baron Tanaka a bien fait une telle tournée, c'est en 1913-14 et il n'est jamais, depuis lors, retourné ni en Amérique ni en Europe. Ce n'est d'ailleurs pas au retour de ce voyage qu'on tenta de l'assassiner à son passage à Changhaï, mais alors qu'il revenait de Manille à Tokio, et l'assassin n'était pas un Chinois, mais un Coréen, etc...

Le Gouvernement japonais a donc eu beau jeu pour contester l'authenticité de ce document et, quand il fut publié, il paraissait hors de doute que c'était une invention de la propagande chinoise pour exciter l'opinion mondiale contre le Japon. Mais le relit-on aujourd'hui, on constate qu'il contient le plan détaillé d'une politique dont les développements sont devenus des faits accomplis et que, si faussaire il y a, ce faussaire était singulièrement bien renseigné.

Sans doute ce plan a dû subir des modifications, car la situation en 1931-32 n'était plus exactement celle qui se présentait à l'auteur du Mémoire. Pour avoir les mains libres en Mandchourie du côté russe, le Japon a abandonné (provisoirement du moins) ses visées sur la Mongolie extérieure. La crise mondiale lui a permis d'étendre sur la Mandchourie une mainmise plus complète qu'il ne paraissait possible en 1929 ; de remettre sur le trône l'Empereur Pou Yi, comme un simple prince mongol, et de créer le Mandchoukouo dont le Japon contrôle l'administration et dont il s'est déclaré le protecteur. Cela lui permet de faire directement ce à quoi le Mémoire Tanaka prétendait arriver par des voies indirectes ; mais les buts sont restés les mêmes : contrôle de la Mandchourie du Nord, organisation d'un réseau ferré permettant de drainer tout le commerce de la Mandchourie vers des ports japonais et de transporter de puissantes armées face à la Russie, comme face à la Chine ; surtout création de la ligne Rashin-Chang-Chun, qui met les communications du Japon avec le Continent à l'abri de flottes ennemies.

* *

Maintenant, qui est l'auteur du Mémoire Tanaka ?

Il semble logique de l'attribuer à une officine de la propagande chinoise, une des rares organisations bien comprises du Kuomingtang, qui l'aurait composé pour le produire à l'« Institute of Pacific Relations » et exciter l'opinion améri-

caine contre le Japon ; mais, dans ce cas, ce bureau se serait particulièrement distingué et il aurait été, quand il le composa, mieux informé qu'il ne l'est ordinairement.

Il a probablement, semble-t-il, puisé sa documentation précise dans le manifeste de la « Société du Dragon Noir », association ténébreuse dirigée par un certain M. Kyogei Ochida, dont l'activité s'est exercée en Chine pendant des années et qui, en différentes circonstances, a joué le rôle d'agent provocateur pour le compte du Gouvernement japonais. Ce dernier l'a, naturellement, toujours désavoué, mais il est assez troublant de constater que, lorsque parut le premier numéro de la revue *L'Asie aux Asiatiques*, organe de M. Kyogei Ochida, en février 1920, ses patrons officiels étaient : le Président du Conseil, le Ministre de la Guerre, plusieurs de leurs collègues et les principaux fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères. Les articles de ce numéro-programme portaient la signature du marquis Okuma, du baron Shibusarra et du Dr Soyeda. Il n'est donc pas étonnant que la « Société du Dragon Noir » soit si bien informée (1).

*
**

Quoi qu'il en puisse être, la mainmise du Japon sur la Mandchourie est maintenant un fait accompli. Il a construit la ligne Rashin-Chang-Chun qui assure ses communications en mer fermée et il a terminé, avec une rapidité surprenante, le réseau ferré qui est destiné à drainer les richesses de ces provinces et à faire face à une attaque russe et chinoise.

Sans doute n'est-ce pas la réalisation de tout le programme exposé dans le Mémoire.

Le Japon ne contrôle pas encore la Mongolie, dont la partie extérieure a été annexée par les Russes aux Républiques Soviétiques et dont la partie intérieure est encore, théoriquement, sous l'allégeance du Gouvernement chinois. Mais, outre que l'importance économique de ces territoires est faible, ils sont en réalité à la merci des Japonais depuis que la ligne du Jehol ainsi que celles de Tung Liao à Kailar et de Taonan à Solouen sont terminées.

Ces conquêtes, proclame le Mémoire Tanaka, ne sont qu'un premier pas vers celle de la Chine, de l'Extrême-Orient, de l'Asie, puis du Monde. Que de tels rêves aient hanté l'esprit de nombreux Japonais, cela n'est pas douteux. Mais on aurait pu croire que la conquête de la Mandchourie aurait suffi à satisfaire la génération nipponne actuelle et que le Japon aurait attendu la consolidation de cette conquête pour pousser plus avant ses ambitions. Toutefois, depuis que s'est affirmée l'inertie des Etats-Unis et de l'Europe devant l'intervention japonaise en Mandchourie, l'opinion publique nipponne a vu la possibilité de franchir immédiatement la

seconde étape. L'idée de proclamer une doctrine de Monroe asiatique et d'éliminer les blancs de l'Extrême-Orient s'est infiltrée peu à peu et, comme elle correspondait aux instincts de domination de la race, elle est devenue une idée force. Les paroles prononcées par le général Araki en mars 1933 et que nous avons résumées plus haut, sont devenues le programme qu'il convenait d'exécuter sans plus attendre.

La première scène du deuxième acte devait être nécessairement la soumission de la Chine, et tout se serait bien passé si ce pays avait accepté de se plier aux exigences de son voisin, qui, sans vouloir annexer de nouveaux territoires, entend l'inféoder à sa politique hostile aux autres nations, contrôler cette énorme réserve de matières premières et faire de ses 400 millions d'habitants des clients obligés. Mais la Chine a évolué, ses malheurs ont éveillé dans son âme le sentiment de la patrie et elle a refusé de perdre son indépendance sans combattre.

Réussira-t-elle à contenir ou à user un ennemi aussi redoutable ? C'est peu probable, car elle n'a pas d'industrie capable d'alimenter ses armées, elle est coupée du reste du monde et personne ne peut la secourir. C'est une situation tragique ; mais la Chine a perdu trop d'années avant de se préparer à l'orage. Cet orage, le Mémoire Tanaka l'annonçait bien ; mais personne n'a voulu y croire avant qu'il n'eût éclaté, car les ambitions que révélait ce document semblaient dépasser les forces du Japon. En réalité, on oublie toujours la principale de ces forces, c'est-à-dire son isolement géographique hors de la portée des grandes puissances qui pourraient contre-carrer sa politique d'expansion.

SAINT-PIERRE.

Le projet de partage de la Palestine et les réactions musulmanes

Les Musulmans du pourtour méditerranéen ont partout réagi contre le projet anglais de partage de la Palestine établi par la Commission royale d'enquête dans son rapport.

Ces réactions ont été plus nettes et plus marquées que lors de l'affaire d'Alexandrette, pour laquelle le gouvernement de Damas ne trouva, à l'extérieur, qu'un faible écho aux protestations qu'il élevait contre l'amputation territoriale que lui faisait subir la S. D. N. Les milieux arabes avaient peut-être été surpris par la rapidité de l'offensive diplomatique de la Turquie. La longueur des pourparlers engagés à Genève contribua sans doute également à faire sortir cette question du domaine de l'actualité.

Il n'en a pas été de même de l'affaire palesti-

(1) Voir à ce sujet *China, Japan and Korea*, par J. O. P. BLAND (Heinemann, 1921).

nienne. La tension judéo-arabe née avec le mandat anglais et l'application de la promesse Balfour n'a fait que s'accroître avec l'immigration juive. Périodiquement, des congrès arabes ont protesté contre l'arrivée des Juifs sur le sol palestinien et, à diverses reprises, les Arabes de Palestine se sont insurgés contre le mandataire anglais. A certaines époques, en 1936 notamment, la Grande-Bretagne dut faire un effort militaire sérieux pour juguler la rébellion.

Le rapport de la Commission royale d'enquête présidée par Lord Peel causa une très vive surprise. Généralement les commissions d'enquête évitent les conclusions trop nettes et les solutions risquant de paraître osées. Il n'en fut pas de même de la commission Peel. Elle affirma d'abord que le système de mandat, tel qu'il avait été appliqué en Palestine par le gouvernement de Londres, avait fait faillite et que l'opposition judéo-arabe ne pourrait disparaître que si Juifs et Arabes vivaient séparés politiquement. Elle proposa en conséquence de créer un état juif et un état arabe indépendants et de placer près d'eux une enclave purement anglaise d'où l'ancien mandataire pourrait surveiller et diriger les premiers pas des deux états nouveau-nés (1).

Ce projet a été repoussé à la fois par les Arabes et par les Juifs. Les premiers s'opposent à être dépossédés du tiers du pays où ils sont établis ; les seconds réclament un foyer national plus étendu que celui qui doit leur être attribué. Par contre, ce projet favorise nettement les intérêts anglais. S'il est un jour réalisé, l'Angleterre aura la certitude de ne plus avoir à soutenir un effort militaire qui prenait de plus en plus d'ampleur ; ses dépenses de mandataire seront diminuées ; enfin, la situation nouvelle lui assurerait en toute propriété, sur la côte méditerranéenne, entre Suez et Chypre, la possession d'une zone dans laquelle elle pourra s'installer en toute liberté et aux moindres frais.

Dès que le rapport de la Commission royale d'enquête fut connu, l'Orient arabe réagit vigoureusement. Ses protestations s'amplifièrent avec la présentation du projet devant la S. D. N. En dernier lieu, le Congrès pan-arabe tenu en Syrie à Bloudane donna, sinon le point de vue officiel des pays intéressés, du moins celui de quelques-uns de leurs représentants qualifiés.

Les protestations les plus violentes émanèrent évidemment de la *Palestine*. Elles peuvent se résumer dans des déclarations faites par le grand mufti de Jérusalem, le délégué du Comité supérieur arabe et le président de l'Assemblée des Arabes chrétiens. D'après le grand mufti, le rapport Peel, établi par des commissaires étrangers peu au courant des choses de Palestine, ne peut être pris au sérieux ; Hadj Amine el Husseini estime par ailleurs qu'il n'y a qu'un problème palestinien, celui qui consiste à laisser les

Arabes de Palestine maîtres chez eux, dans un Etat arabe indépendant où les Juifs déjà installés, mais seulement ceux-là, coopéreront à la vie nationale à l'instar des minorités des pays voisins. Il ne s'oppose d'ailleurs pas à la conclusion d'un accord anglo-palestinien analogue aux accords anglo-irakien et franco-syrien. Le délégué du Comité supérieur arabe, commentant le projet anglais lors d'un voyage à Damas, rappela qu'il constituait un désastre, non seulement pour la Palestine, mais également pour tous les pays arabes ; d'après lui, la séparation du Liban et de la Syrie, séparation voulue par la France, la récente affaire d'Alexandrette, auront pour résultat, avec le projet anglais, d'éloigner les Arabes de la Méditerranée et de les reléguer dans une zone déterminée. Nous signalerons enfin que les Arabes chrétiens de Palestine ont télégraphié à Genève qu'aucune raison ne justifiait l'isolement des Lieux Saints, déjà protégés par eux, et que le partage envisagé détruirait pour des millions de croyants le « monde de la sainteté et l'unité de la Palestine », mettant ainsi la religion chrétienne en danger.

En *Syrie*, le gouvernement arabe de Damas a pris position par une note en date du 22 juillet remise à notre Haut Commissaire à Beyrouth. Cette note précise que si la politique adoptée par l'Angleterre à la suite de la déclaration Balfour s'est avérée sans issue, le même insuccès attend la politique préconisée par la Commission d'enquête qui, ne tenant aucun compte des droits des Arabes, en prévoit au contraire l'exode dans des régions désolées et incultes, à la lisière du désert. La conclusion de cette note est la suivante :

Appelé nécessairement à se prononcer sur cette question, le gouvernement syrien estime de son devoir d'être l'interprète de l'inquiétude régnant en Syrie sur le sort des Arabes de Palestine : l'opinion publique syrienne réproouve unanimement ce projet de démembrement qui porte le germe de difficultés insurmontables.

Au *Liban*, le corps des ulémas de Beyrouth a adressé au Foreign Office une note dont voici la traduction :

Le corps des ulémas de Beyrouth a accueilli le projet de la commission d'enquête avec stupéfaction. Il conteste énergiquement à la Grande-Bretagne le droit de donner suite à ce projet, qui déchire en morceaux un pays que toutes les religions considèrent comme sacré ; il désapprouve ce coup de force dirigé contre le peuple arabe qui, pendant quatorze siècles, a défendu les Lieux Saints. Il ne sait que penser de l'attitude britannique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle constitue une injustice sans précédent dans l'histoire. La Grande-Bretagne ne peut, sans compromettre sa réputation, mettre à exécution un projet dirigé contre les Arabes, ses alliés de la grande guerre. Si l'Angleterre persiste dans ses intentions elle perdra, sans retour, l'amitié des Arabes.

En *Irak*, le Président du Conseil a remis le 15 juillet une protestation officielle à la presse locale. De son côté, le club pan-arabe El Mouthanna a envoyé à l'ambassade britannique une protestation dont il communiqua les termes aux représentants des autres puissances. Enfin, une délè-

(1) Cf. dans le numéro de juillet-août 1937, l'article de M. G. Besnard sur le Problème Palestinien (p. 204-207 et carte).

gation irakienne s'installa à la fin du mois de juillet à Damas en vue de coordonner l'action des pays arabes.

L'Égypte protesta directement à Genève par la voix de son Ministre des affaires étrangères. Cette protestation peut se résumer ainsi :

1° Le partage est inconciliable avec le droit naturel et sacré des Arabes et on ne saurait exiger d'eux qu'ils consentent que soit soustraite de leur souveraineté une partie du territoire occupé depuis longtemps et autrefois gouverné par eux ;

2° Le partage est en contradiction avec l'engagement donné par la Grande-Bretagne de garantir l'indépendance des Arabes ;

3° Le partage ne résout pas le problème de la paix en Palestine ;

4° Il ne règle pas non plus le problème juif mondial ;

5° Il créerait deux petits états ennemis, sans consistance ni vitalité ;

6° Il fonderait un État sur la base de la religion, et cet État serait composé de personnes appartenant à différentes nationalités.

Cette protestation fut appuyée par la presse égyptienne arabe ; il n'en fut pas de même de la presse européenne d'Égypte, dont une grande partie paraît favorable au projet anglais. *La Bourse égyptienne* estime qu'il apporte de sérieux avantages économiques à la Palestine ; *le Journal d'Égypte* ne voit d'autre solution que la division ; enfin l'hebdomadaire *Actualités* écrit à ce sujet :

Ce que les Juifs perdent en expansion possible, ils le gagnent en sécurité ; quant aux Arabes, on leur ouvre le chemin vers l'union avec leurs frères de Transjordanie ; lorsqu'on aura fini de crier, on s'apercevra que l'Angleterre avait raison.

Du royaume *Arabo-séoudien* il a été enregistré peu de réactions. La presse du Proche-Orient a seulement rapporté que le Roi Ibn Séoud estimait ne pouvoir admettre l'existence d'un État juif sur la côte méditerranéenne, pas plus qu'il ne pouvait accepter la constitution d'un État arabe agrandi par l'union de la Palestine arabe et de la Transjordanie, en bordure immédiate de son royaume. Le *Mokattam* du Caire a annoncé qu'Ibn Séoud avait chargé son représentant à Londres de faire connaître au gouvernement britannique qu'il préférerait examiner le problème palestinien directement avec lui sans avoir à attendre un avis ou une décision de la S. D. N.

Le Congrès de Bloudane (Syrie) fixa définitivement la position de l'Orient arabe. Comme l'*Asie française* l'a fait remarquer dans son précédent numéro (à la p. 257), aucun des pays arabes n'y était représenté officiellement, mais on doit toutefois tenir compte des avis qui y furent exprimés par des personnalités connues pour leurs attaches avec ces différents pays et la place qu'elles occupent dans le monde de l'Islam. On comptait à ce Congrès une centaine de Palestiniens, autant de Syriens, cinquante Libanais, trente Transjordaniens, vingt Irakiens, quelques Égyptiens et un Nedjien. Sans rappeler le détail des travaux, nous indiquerons les résolutions prises par les congressistes sur la proposition de leur commission politique.

Le congrès repousse les propositions de la commission d'enquête britannique, notamment celle qui est relative au partage de la Palestine. Il affirme que la question palestinienne ne peut être résolue que si l'Angleterre accepte de tenir compte des revendications ci-après, qui représentent le minimum des concessions que les Arabes peuvent faire :

1° Suppression du mandat anglais dont la faillite est reconnue par le rapport Peel ;

2° Conclusion entre l'Angleterre et les représentants légaux du peuple arabe palestinien d'un traité identique au traité anglo-irakien, aux termes duquel un État arabe palestinien, libre et indépendant, sera constitué ;

3° Arrêt immédiat de l'immigration juive en Palestine et adoption d'une législation interdisant formellement la vente des terres aux étrangers ;

4° Suppression des mesures qui oppriment les libertés publiques et entravent l'essor du sentiment national arabe ;

5° Annulation de la promesse Balfour.

Les Arabes ne refusent pas de tendre la main à toute personne travaillant pour la paix, mais ils désirent avant tout que les Juifs reconnaissent l'inanité de leurs prétentions politiques et raciales aussi bien en Palestine que dans toute autre contrée arabe. Les Arabes acceptent, par contre, que les Juifs appelés à vivre dans l'État arabe palestinien soient traités à l'égal des minorités d'après l'esprit et les principes de la S. D. N.

Le congrès, se rendant compte de l'orientation suivie par le gouvernement anglais qui, recourant à l'impérialisme, soutient les visées sionistes au détriment des Arabes, déclare que la patience de la nation arabe est à bout et que l'amitié résultant des alliances passées entre les Arabes et l'Angleterre risque d'être dénoncée. Si l'attitude de l'Angleterre ne se modifie pas, les Arabes lui refuseront toute collaboration et prendront les mesures nécessaires pour sauvegarder l'existence d'une nation qui a droit à la vie.

Telles sont les résolutions du Congrès de Bloudane.

Nous avons dit plus haut que l'Égypte avait élevé à Genève une protestation officielle. Deux de ses délégués au Congrès de Bloudane, le Dr Abdul Hamid Saïd, Président de l'association de la Jeunesse musulmane du Caire et Mohammed Ali Alouyé Pacha, ancien Ministre de l'Instruction publique, ont fait à la presse d'intéressantes déclarations. Pour eux, le récent congrès ne constitue qu'un point de départ, d'autres congrès doivent suivre à intervalles réguliers pour permettre à la grande nation arabe de prendre conscience d'elle-même et d'affirmer sa force. « Une société des nations arabes doit être instituée en réplique à l'assemblée de Genève », a même déclaré le second.

Dans l'article consacré au Pacte Oriental, l'*Asie française* (juillet-août 1937, page 207) signalait la lutte d'influence qui s'était engagée entre l'Égypte et la Turquie, chacun des deux pays paraissant désireux d'entraîner les pays arabes à sa suite. Il est donc intéressant de rechercher quelle a été la réaction de la Turquie à l'égard du projet de partage de la Palestine. Différentes feuilles ont prêté à Ataturk les déclarations suivantes :

Le coup porté par l'Angleterre au cœur même de l'Islam par le projet de partage de la Palestine a été vivement ressenti par les Turcs, qui en ont été bien plus émus que les Arabes ne l'avaient été pour la question d'Alexandrette. Aussi, les Turcs s'empressent-ils de pro-

clamer devant le monde entier qu'ils ne toléreront jamais que la Palestine, où se trouvent les Lieux Saints de l'Islam devienne la proie des convoitises européennes. Le Prophète a souhaité que la presqu'île arabe demeure exclusivement soumise à l'Islam. Les musulmans sont aujourd'hui, avec l'aide de Dieu et grâce à leur solidarité, capables de se dresser d'un seul bloc contre tout impérialisme.

Nous compléterons nos informations en signalant qu'en plus des réactions enregistrées dans le Proche-Orient, des manifestations de sympathie à l'égard des Arabes palestiniens sont parties de l'Afrique du Nord, aussi bien du Maroc français et du Maroc espagnol que de l'Algérie et de la Tunisie. Il en a été de même en Libye et en Ethiopie, où les communautés musulmanes ont pris position contre le projet anglais.

* * *

On remarquera donc que c'est sous le signe d'une véritable union que le monde musulman a réagi contre le projet anglais de partage de la Palestine. C'est une indication qu'il convient de retenir.

L'union ainsi constatée a eu indiscutablement pour première conséquence d'entraîner un mouvement de désaffection à l'égard de l'Angleterre, dans le Proche-Orient notamment, où cette Puissance a le plus grand intérêt à ne laisser porter aucune atteinte à son prestige. Peut-elle n'avoir pas pour autre conséquence un réveil accentué de l'antisémitisme en Afrique du Nord et dans le Proche-Orient.

XXX.

La dévaluation du franc et la piastre indochinoise

Deux dévaluations successives du franc ont alarmé toute une partie de l'opinion dans notre grande possession d'Extrême-Orient et remis, une fois de plus, à l'ordre du jour la question de la monnaie locale.

* * *

Jusqu'en l'année 1920, — époque où se produisit une première campagne pour la stabilisation de la piastre, — l'Indochine avait été satisfaite de sa monnaie. Le cours en était journalièrement déterminé par la Banque de l'Indochine pour les règlements entre particuliers, par la Direction des Finances pour les paiements intéressant les divers budgets de la Fédération. Les différences entre le cours commercial et le cours officiel demeuraient minimales. Leur fixation était subordonnée à la valeur fluctuante de l'argent métal, au cours du dollar, du taël, du yen, de la piastre de Hongkong et du franc : l'influence de l'une ou de l'autre de ces monnaies sur la valeur de la piastre indochinoise était plus ou moins grande

selon l'importance des transactions de la Colonie avec l'Europe, l'Amérique et l'Extrême-Orient. Avant la guerre, l'Indochine commerçait surtout dans le milieu asiatique ; aussi la répercussion des mouvements du franc sur la piastre était-elle peu sensible. Elle oscillait entre 2 et 3 francs, et les plus bas cours de la piastre étaient généralement les mieux accueillis de la majorité de la population indochinoise : en effet, plus les cours de la piastre étaient bas, plus la conversion en monnaie locale des sommes en francs dues par l'Administration ou de celles provenant de la vente des produits de l'Indochine à l'extérieur mettait de piastres à la disposition des bénéficiaires. Cependant, la masse des indigènes demeurait insensible à ces oscillations monétaires ; à leurs yeux, la piastre conservait sensiblement une valeur constante, car les autochtones achetaient encore très peu d'articles étrangers. Il fallut la guerre, ses conséquences innombrables, la substitution du marché français aux marchés asiatiques tour à tour plus ou moins fermés au riz d'Indochine, la hausse inouïe de la piastre passée de cours qui avaient été un peu inférieurs à 2 francs en 1902 à près de 30 francs en 1926, pour attirer sur les mouvements de la piastre l'attention des Européens comme des indigènes. Le souci, la passion même de l'économie se développèrent chez nos compatriotes quand les premières piastres épargnées converties en francs représentèrent des nombres de plus en plus élevés de l'unité monétaire métropolitaine. Leur satisfaction n'était pas exempte cependant de certains regrets, car si l'importance de leurs économies en francs s'accroissait, la puissance d'achat des piastres dont ils avaient besoin pour leurs dépenses obligatoires dans le pays s'affaiblissait dans une proportion parallèle en raison de l'élévation du coût de la vie. Aussi vit-on les fonctionnaires réclamer des augmentations de traitements quand la piastre baissait, ce qui diminuait leur capacité d'économies en francs et demander également des augmentations quand la piastre montait, parce que plus considérable leur apparaissait l'importance de la partie de leurs émoluments à consacrer à leurs dépenses dans la Colonie.

En rémunération de leurs services, les indigènes continuaient à recevoir sensiblement le même nombre de piastres ; ayant peu de besoins, n'achetant guère que des produits locaux, la valeur de conversion de la piastre en d'autres formes d'unité monétaire et notamment en francs les préoccupait peu. Cependant la masse des cultivateurs, sans s'en rendre bien compte d'ailleurs, en souffrait : plus le taux de la piastre montait, moins les exportateurs percevaient de piastres pour leurs ventes à l'extérieur et le nombre de piastres qu'ils pouvaient affecter à leurs achats dans l'intérieur du pays s'en trouvait réduit ; en conséquence, ils ne pouvaient offrir aux producteurs agricoles, pour une même quantité de denrées, que des prix en piastres inférieurs à ceux qu'ils consentaient quand la piastre était

basse. Paysans et propriétaires, tous ceux qui tiraient de la terre leurs ressources, s'en trouvaient appauvris. Par contre, gagnaient à la hausse de la piastre, les importateurs d'articles étrangers, qui se vendaient d'autant mieux en Indochine qu'il fallait aux indigènes moins de piastres pour les acquérir.

Citons cet incident typique. Lorsque la piastre atteignit, en 1926, ses plus hauts cours, les indigènes de Hanoi, dès qu'ils se rendirent compte de la puissance imprévue d'achat de l'unité monétaire indochinoise, se précipitèrent dans les magasins européens pour transformer en acquisitions les plus diverses les piastres dont ils disposaient. En une seule journée, le plus important de ces magasins fut vidé de ses stocks et il dut être fermé jusqu'à ce que l'effervescence se fût calmée.

* *

Ces faits expliquent les divergences de vues sur la question de la piastre en Indochine et les discussions passionnées qu'elle a suscitées. Il est assez facile de déterminer les catégories de partisans de la piastre haute et de la piastre basse. Parmi les premiers, on a pu ranger d'une manière générale les importateurs (leur chambre syndicale vient cependant de se prononcer pour le statu quo), les fonctionnaires et colons à qui l'importance de leurs émoluments ou de leurs revenus permet des économies substantielles ; à un certain moment, les Sociétés, qui, alors que la piastre pouvait être considérée comme une monnaie refuge, avaient investi en Indochine des capitaux énormes et qui craignirent ensuite de voir leurs avoirs en numéraire réduits par la baisse de la monnaie locale. Sous leur effort, ou plutôt sous leur pression, fut pris le décret du 31 mai 1930 ; ce texte enlevait à la piastre une partie de l'indépendance qu'elle avait gardée sous le régime du décret du 8 juillet 1895 (pièce d'argent de 27 gr. au titre de 900/1.000^{es}) et en faisait théoriquement une unité monétaire du poids de 655 mgr. or, au titre de 900/1.000^{es}. Ce décret lui donnait, d'autre part, une équivalence de 10 francs avec le franc français, dont elle devenait un satellite. Les inconvénients de cette dépendance ne tardèrent pas à se manifester pour de nombreuses catégories d'Indochinois ; ils provoquèrent un revirement dans toute une partie de la population qui (à en juger par les instances du représentant de la Cochinchine au Parlement) avait été favorable en 1930 à la stabilisation de la piastre et à son rattachement au franc. On vit alors s'accroître les partisans de la piastre basse ; parmi ceux-ci se rangèrent les exportateurs dont une monnaie locale moins élevée favorisait les opérations ; les propriétaires et les chefs d'entreprises, dont une monnaie haute augmentait les charges ; la masse innombrable des débiteurs, tant européens qu'indigènes, qui, ayant contracté au temps brillant, mais court, de la prospérité de fortes dettes en piastres,

étaient désireux de les rembourser en une monnaie dont la baisse facilitait l'acquittement de leurs obligations envers leurs créanciers. Par contre, le Gouvernement général, responsable de la gestion des finances publiques et dont les ressources budgétaires étaient en piastres, ne voyait pas d'avantages à sacrifier la valeur de sa monnaie alors qu'il avait à faire face aux arrérages et aux amortissements croissants de ses emprunts ainsi qu'aux dépenses qu'il était tenu de continuer à effectuer en francs dans la Métropole pour l'équipement de la Colonie. Sur les instances du député de la Cochinchine, — devenu, comme son collègue électoral, de partisan de la stabilisation un déstabilisateur convaincu, — le Département chargea une commission de trancher le débat. Les choses restèrent en l'état jusqu'au décret du 6 octobre 1936. Celui-ci, supprimant la convertibilité en or de la piastre jusqu'à ce qu'un texte à intervenir ultérieurement en fixe la nouvelle teneur, fait de la monnaie indochinoise une unité convertible en 10 francs papier, c'est-à-dire d'une valeur incertaine par rapport à l'or.

* *

Ainsi, par un long détour, la piastre se trouve revenue à une situation sensiblement analogue à celle où elle était avant le décret du 8 janvier 1895, qui lui attribua pour la première fois une fixité en valeur argent. Toutefois, muée à nouveau en monnaie fluctuante, ni le cours du métal, ni, comme par le passé, les cours de la livre, du dollar et de certaines monnaies asiatiques, n'influent sur son destin ; elle est et elle sera liée aux oscillations du franc tant que, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 2 octobre 1936, une nouvelle teneur en or ne lui aura pas été attribuée.

L'incertitude du sort de ce signe monétaire plonge beaucoup d'Indochinois dans l'appréhension de l'avenir. Leurs inquiétudes sont d'autant plus vives qu'après l'admirable effort d'économie réalisé par le Gouverneur général Pierre Pasquier et l'assainissement de la plupart des grandes entreprises, notamment des plantations de caoutchouc, nos compatriotes pensaient être parvenus enfin à une ère de stabilité. Que vaudra demain une piastre qui, ayant toujours eu un étalon métallique, soit l'argent, soit l'or pour base, ne correspond plus qu'à une dizaine de francs papier dont les oscillations des marchés, au gré trop souvent des agissements des cambistes, déterminent seules la valeur ? L'Indochine aux finances prospères, à la balance commerciale des plus satisfaisantes, verra-t-elle sa monnaie entraînée par une chute possible de la monnaie de la Métropole, au budget obéré d'un lourd déficit et à la balance des comptes très défavorable ? Cette angoisse s'est traduite, ces temps derniers, par une série de vœux émis par un grand nombre d'assemblées locales et qu'ont présentés à Paris, au Ministre des Colonies, trois de leurs Présidents.

Dans l'ensemble, la plupart des Corps élus trouvent illogique d'imposer une monnaie d'une valeur chancelante comme le franc comme base de l'unité monétaire d'une Indochine prospère. Il leur paraît dangereux pour l'équilibre social de laisser se produire un renchérissement du coût de la vie préjudiciable aux masses indigènes. Les uns veulent que la piastre soit rattachée à l'or, d'autres au contraire y sont nettement opposés ; ceux-ci souhaiteraient que la valeur de la piastre soit en relations avec le dollar chinois ou avec le dollar de Hongkong. Plusieurs préconisent une monnaie dirigée avec un fonds d'égalisation susceptible d'amortir les fluctuations indésirables de l'unité monétaire nouvelle.

Les opinions, les remèdes envisagés sont donc souvent imprécis ou contradictoires. En outre, nombre de ces motions s'appuient sur des faits mal interprétés ou d'une inexactitude choquante. Pourquoi vouloir rattacher la monnaie indochinoise à une monnaie asiatique ? On n'en voit plus la raison. L'Indochine a cessé de commercer presque exclusivement dans son milieu. Elle est à la fois un important fournisseur de la Métropole et un de ses meilleurs clients (plus de la moitié de ses importations, 58,5 p. 100 en 1935 et 56 p. 100 en 1936). La part de la France et des Colonies françaises dans les achats de la production agricole indochinoise s'est élevée à 37 p. 100 en 1935, à 60 p. 100 en 1936. Ainsi, la majeure partie des transactions de l'Indochine s'effectue maintenant non pas avec l'Extrême Orient, mais avec la France. Pour le riz et le maïs, bases de la richesse de la Colonie, les achats de la Métropole et de nos autres possessions d'outre-mer se sont élevés, en 1936, à 65 p. 100 pour le riz, à 99 p. 100 pour le maïs. Donc, point de raisons économiques pour rattacher la piastre à une autre monnaie que le franc ; les échanges de la Colonie ne seraient pas facilités par un assujettissement de la piastre à une monnaie asiatique. Au surplus, le florin indo-néerlandais et le peso philippin exceptés, toutes les monnaies d'Extrême-Orient sont actuellement des satellites de la livre, à laquelle notre franc lui-même est lié.

L'argument invoqué que les indigènes pâtiraient de la baisse de la piastre manque de sincérité. Il a déjà été produit devant la Commission monétaire ; on assurait que la piastre haute était alors une cause de misère pour l'indigène. De fait, en temps normal, l'indigène achète peu de produits européens ; obtenir le plus grand nombre de signes monétaires possible, quelle qu'en soit la valeur par rapport à la livre, au dollar ou au florin, en échange de ses produits ou de ses services, voilà ce qui l'intéresse et l'avantage. Or, au cours actuel du franc, la piastre indochinoise représente 2 francs d'avant-guerre, soit la valeur courante de la piastre d'argent locale en 1902 ; ce cours est très satisfaisant pour les multiples transactions que l'Annamite, des villes comme des champs, effectue sur les marchés intérieurs. Le Conseil

colonial de la Cochinchine l'a reconnu dans un rapport du 3 septembre dernier : « A la valeur actuelle de la piastre, les ouvriers agricoles, les fermiers, les propriétaires, se trouvent dans une situation favorable », a-t-il dit.

Nous sommes d'avis, comme cette assemblée, de maintenir le statu quo. Ce statu quo est actuellement profitable à la France comme à l'Indochine ; il a l'avantage de lier étroitement notre possession d'Extrême-Orient à la Mère Patrie ; il renforce et contribue à justifier le maintien de l'union douanière entre la France et l'Indochine qui s'est révélé à la fois favorable à l'industrie métropolitaine et à l'agriculture indochinoise. Aussi liaison étroite de la piastre et du franc, union douanière sont-elles combattues en Indochine par tous ceux qui, plus ou moins ouvertement, travaillent au détachement de notre grande possession de la France et inconsciemment à son assujettissement à quelque grande nation de l'Asie. Nous ne les suivrons pas. Mais une telle alliance économique et politique suppose des devoirs et des obligations réciproques ; la liberté des échanges entre la Colonie et la Métropole en est la conséquence légitime. Elle ne doit pas être menacée.

P.-B. de LA BROSSE.

Le Conflit Sino-Japonais (1)

(Quelques Faits)

Les hostilités sino-japonaises se déroulaient sur divers fronts du Hopei. Rien n'indiquait que le Japon eût l'intention de les transporter à Changhaï même. Un porte-parole du gouvernement nippon venait de déclarer que le Japon était opposé à l'extension des opérations au centre de la Chine, qu'à Changhaï il était résolument « pacifique ». Mais un incident se produisit.

Le 9 août, vers 18 h. 30, l'enseigne de vaisseau Oyama circulait en uniforme, dans une voiture de la marine japonaise, aux environs de l'aérodrome, à l'Ouest de Changhaï. L'officier et le chauffeur, un matelot, furent abattus par des balles de mitrailleuses.

Trois jours plus tard, vingt navires de guerre japonais arrivaient devant Ousong ; d'autres unités navales étaient déjà ancrées le long du Hoangpou. De leur côté, les Chinois faisaient pénétrer de forts contingents de soldats réguliers dans la zone de Ousong et de Kiangwa, tandis qu'aux abords de la concession internationale, dans le « plus grand Changhaï », ils établissaient des positions militaires.

Devant une situation aussi grave, le Consul général du Japon réclama la convocation du

(1) V. le numéro précédent de *l'Asie Française*, p. 244-245.

Comité constitué en vertu de l'accord visant la cessation des hostilités, signé le 5 mai 1932. Les représentants militaires et civils anglais, américains, français et italiens se réunirent ; les deux belligérants étaient représentés.

Le Comité insista auprès du représentant chinois sur la nécessité absolue de retirer d'urgence les troupes chinoises régulières et les milices qui avaient pénétré dans la ville de Changhaï en violation de l'accord de 1932. M. Wui, maire du « Plus grand Changhaï », avoua son impuissance devant les exigences et l'intransigeance des troupes nationales. Le Comité se sépara sans avoir pris de décision. On était au 12 août. Le lendemain les premiers coups de feu furent échangés à Chapei entre fusiliers marins japonais et soldats chinois. Le jour suivant, la bataille reprit en s'étendant vers l'ouest. L'aviation chinoise prit l'initiative de l'attaque ; des positions nippones furent bombardées ; des navires de guerre japonais et le consulat général du Japon étaient visés. Le commandement naval nippon annonça qu'il était « contraint de prendre les mesures rendues nécessaires par les provocations chinoises ». Il répondit par des attaques aériennes aux bombardements de l'aviation chinoise.

Le maire du « plus grand Changhaï » remit la note suivante au Consul général du Japon :

Les forces japonaises ont attaqué et ont envahi le territoire chinois de Changhaï. Les troupes chinoises sont résolues à résister à l'invasion et à prendre les mesures de défense nécessaires.

Je prends l'engagement solennel que les troupes chinoises assumeront la responsabilité de la sécurité des étrangers dans toute la zone où l'action chinoise demeure possible. J'attire toutefois votre attention sur un point très important : les autorités militaires chinoises prient les autorités internationales d'exiger des Japonais qu'ils cessent d'utiliser la concession internationale comme base d'opérations. Sinon, le gouvernement chinois ne saurait encourir la responsabilité des conséquences que pourraient avoir les mesures de légitime défense qu'il serait contraint de prendre.

D'autre part, le Ministère des affaires étrangères chinois publia ce communiqué :

Devant les appétits illimités de conquête manifestés par le Japon, la Chine a été forcée de prendre toutes mesures nécessaires. Elle lutte actuellement, non seulement pour défendre son territoire, mais aussi pour faire respecter les lois internationales. Si le Japon n'a pas d'ambitions territoriales en Chine, Tokio doit accepter de négocier un règlement raisonnable dans tous les problèmes sino-nippons.

La Chine est prête à tous les efforts nécessaires pour écarter, de n'importe quelle façon, le péril mortel qui menace l'Asie, mais elle constate que le Japon n'a pas respecté la souveraineté chinoise et a violé les traités en vigueur, notamment celui des neuf puissances, ainsi que les pactes de la Société des nations et Briand-Kellogg.

Devant chaque cas de provocation, la Chine usera du droit de légitime défense. Le gouvernement chinois est convaincu que les pays amis de la Chine rempliront les devoirs que leur ont tracés les traités dont ils sont signataires.

A son tour, le Ministère des affaires étrangères

de Tokio publia un communiqué dont voici la conclusion :

Le monde entier reconnaîtra que le Japon a témoigné de la plus grande modération et de la plus profonde patience au cours des derniers événements. Il a fait tout son possible pour réduire la portée de ces événements douloureux, mais chaque fois ses efforts ont été annulés par la mauvaise foi et l'indiscipline des Chinois. L'affaire de Lou-Kou-Chiao était pratiquement réglée, mais Nankin intervint et les troupes chinoises débordèrent leurs chefs.

L'affaire de Hung-Jao (meurtre d'un officier de marine japonais) était l'objet de pourparlers, mais les troupes de Nankin investissent Changhaï et les avions bombardent les concessions.

Le Japon désire le maintien de l'ordre. Il exige que les droits légitimes de ses ressortissants soient respectés. Il est conscient de ce qu'il doit à ses amis et à ceux qui mirent leur confiance en lui. Pour remplir ce devoir, les troupes, s'il le faut, combattront à regret, mais sans fléchir.

Vers le milieu du mois d'août, le corps consulaire aurait pu offrir ses bons offices en vue de la cessation des hostilités, ainsi que l'y invitait le représentant japonais lui-même. La Chine se montra opposée à cette proposition. Elle avait nettement arrêté son attitude, comme le montre cette déclaration de Nankin :

Le Japon a fait mine d'accepter la proposition chinoise par la voie diplomatique de régler l'affaire de Changhaï, mais il expédie en même temps une flotte et une puissante armée.

La Chine déclare que, pour protéger l'intégrité de son territoire et pour faire respecter les pactes de la Société des nations et Briand-Kellogg, ainsi que le traité des neuf puissances, elle est déterminée à défendre sa souveraineté territoriale et à s'opposer à toute invasion étrangère. L'agression du Japon ne pourrait conduire à un règlement possible de la situation actuelle ; toutefois, si le Japon cesse ses actions guerrières, s'il retire ses forces militaires et s'il promet de respecter désormais la souveraineté chinoise, la Chine est toujours prête à employer tous les moyens pour sauvegarder la paix en Extrême-Asie et, par suite, celle du monde entier.

La Chine disait : évacuation des forces nippones. Le Japon répliquait : cessation des hostilités sous la protection de nos canons. Il entendait avoir le champ libre sur le Hoangpou. De là la démarche auprès des amiraux anglais et français (voir page 246). De là également, la recommandation faite aux navires étrangers d'avertir de leur passage les autorités navales nippones.

Bientôt celles-ci décidèrent d'étendre leurs opérations le long d'une partie du rivage maritime.

Le 26 août, l'amiral Hasegawa, commandant en chef de la 3^e escadre japonaise, déclara la « fermeture du trafic des côtes chinoises depuis 32°4' de latitude nord et 121°44' de longitude est jusqu'à 23°14' de latitude nord et 116°48' de longitude est ».

Il était indiqué que tous les navires des tierces puissances pourraient traverser librement cette zone.

En vue d'apporter quelques éclaircissements au sujet de l'application des mesures touchant la fermeture des côtes chinoises, le Ministère des affaires étrangères de Tokio a publié une note en trois points.

1° Ainsi qu'il a été clairement relaté dans la déclaration faite le 25 août par l'amiral Hasegawa, la fermeture du trafic ne s'applique qu'aux navires chinois, et non aux navires des tierces puissances. Par conséquent, les armes et munitions transportées par les bâtiments de tierces puissances n'entrent pas dans le cadre des mesures dont il s'agit. Toutefois, depuis la déclaration susmentionnée, certains navires chinois n'ont pas hésité à arborer un pavillon étranger en vue d'échapper à l'application des mesures édictées dans ladite déclaration. Aussi le Gouvernement japonais se trouve-t-il dans l'obligation de procéder à l'inspection des navires suspects afin d'identifier leur nationalité. Il va de soi que le gouvernement japonais n'a nullement l'intention de créer des méprises inutiles avec les navires de tierces puissances. Il serait donc fort désireux de recevoir notification préalable des navires entrant dans la zone prescrite en ce qui concerne, entre autres, leurs noms, leurs capitaines ainsi que tous renseignements sur les capitaux y investis.

2° Le gouvernement du Japon, comme on le sait, a fait ressortir dans la déclaration du 26 août qu'il se voyait dans l'obligation, devant la situation actuelle, d'adopter semblable mesure pour activer la « reconsidération » du gouvernement chinois en vue d'un prompt règlement du conflit. Dans ces conditions, une importante fourniture à la Chine d'armes et de munitions ne pourrait qu'encourager, tant moralement que matériellement, l'antagonisme chinois à l'égard du Japon et prolonger et intensifier le présent conflit. Aussi le gouvernement japonais espère-t-il que les gouvernements des puissances intéressées se rendront compte de la délicatesse de cette situation et s'abstiendront, dans toute la mesure du possible, de tout acte susceptible d'encourager la Chine dans la voie susmentionnée.

3° Comme il ressort de la déclaration dont il s'agit, le gouvernement du Japon ne songe aucunement, pour le moment, à prendre des mesures destinées à prévenir l'importation d'armes et de munitions en Chine par les bateaux étrangers. Toutefois, étant donné que pareille importation de matériel de guerre en Chine ne pourrait qu'accroître l'opposition chinoise à l'égard du Japon, le gouvernement japonais pourrait se voir obligé, selon le développement de la situation, d'envisager l'adoption de mesures plus efficaces et plus appropriées en vue de mettre fin à toute importation d'armes et de munitions en Chine.

Le 23 août, aux environs de Wousong, les opérations de débarquement progressaient sans trop d'à coups. A peine à terre, ces troupes étaient dirigées vers Changhaï; une partie s'attaquait immédiatement aux positions chinoises. Le 13 septembre, la liaison Wousong-Changhaï était réalisée. Par suite du repliement des Chinois, qui avaient grandement souffert de l'attaque combinée de l'armée, de la marine et de l'aviation, des détachements japonais s'emparèrent du secteur de la nouvelle mairie du « Pius Grand Changhaï » et poursuivirent les Chinois vers Kouang Ouan jusqu'à une ligne de défense.

A la fin de septembre, la situation, du point de vue japonais, s'était améliorée. Le calme était revenu dans les quartiers de Hongkeou et du Yangtsepou (concession internationale). Ce résultat eût pu satisfaire le Japon qui, en combattant à Changhaï, obéissait à une politique de prestige. Mais les Chinois n'étaient nullement disposés à céder. Ils se livrèrent à d'habiles contre-attaques, et la lutte reprit.

A. M.

Le Commerce Extérieur de la Chine

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce Française de Chine, M. J. Donné, président du comité central de Changhaï, a présenté, suivant l'usage, le rapport annuel sur la situation économique de la Chine. Comme nous le faisons chaque année, nous relèverons, à l'aide de ce document de tout premier ordre, les caractéristiques du commerce extérieur de la Chine et des échanges franco-chinois.

**

Le Rapport débute par cette constatation : d'une façon générale, et malgré les difficultés très sérieuses éprouvées dans certaines branches de l'activité économique, la situation de la Chine se présente, dans son ensemble, sous un aspect plus favorable.

L'augmentation des exportations a été constante pendant l'année et le total a atteint, en 1936, 706 millions de dollars contre 576 en 1935 et 535 en 1934. Les importations, par contre, avaient continué à fléchir pendant le premier semestre; elles ont repris pendant le second pour se chiffrer au total à 942 millions de dollars contre 919 en 1935 et 1.030 en 1934.

L'excédent des importations a donc continué à décroître et n'a plus été que de 236 millions contre 343 en 1935, 495 en 1934 et 733 en 1933.

Il importe de noter que le chiffre des importations est faussé par la situation existant dans le Nord de la Chine, où l'on constate l'entrée en contrebandes de quantités considérables de marchandises diverses. La perte est évaluée à 50 millions de dollars.

Si l'on examine le volume des échanges, on trouve que les exportations ont baissé de 5 % environ et les importations de 50 %. Il ne faut pas perdre de vue, remarque M. Donné, que les prix de toutes les marchandises ont commencé à remonter en 1936 — hausse qui s'est accentuée au début de 1937.

Il n'est pas surprenant qu'à valeurs assez similaires des échanges correspondent des volumes sensiblement réduits.

Parmi les produits importés, le groupe qui, en 1936, a montré la plus forte augmentation (plus de 40 %) est celui des « articles divers », constitué en majeure partie par les armes et les munitions destinées à l'armée, à la marine et à l'aviation chinoises.

Au point de vue de l'économie générale, ne serait-il pas préférable que ce chapitre du budget soit sensiblement réduit et que les disponibilités de change en résultant servent plutôt à l'achat de métaux, de textiles pour la jeune industrie chinoise ?

Il est résulté des très bonnes récoltes de l'année une diminution des importations de riz, de blé, de farine et de coton. Les récoltes de produits alimentaires ont atteint en 1936 un chiffre supérieur au chiffre des années précédentes.

Les prix du riz sur le marché de Changhaï ont été supérieurs d'environ 10 % à ceux de 1935, ceux de la farine de 47 %, ceux de la soie de 13 %, ceux du coton de 15 %. M. Donné estime que les revenus de la terre ont dû se chiffrer à environ 5.600 millions de dollars pour les céréales, le coton et le tabac contre une moyenne de 3.900 millions pour les années 1933 à 1935. Si l'on tient compte de la soie, du thé, de la laine et des arachides, l'excédent de revenus doit atteindre environ deux millions de dollars.

Cette augmentation, si heureuse à tous points de vue, du pouvoir d'achat du paysan chinois a eu une répercussion directe sur le commerce général et a notamment beaucoup contribué à un relèvement de l'industrie locale, durement éprouvée au cours des années précédentes. Les usines qui avaient pu maintenir ouvertes leurs portes, mais dont beaucoup se trouvaient en position difficile, en ont heureusement profité. Plusieurs filatures, qui avaient arrêté le travail, se sont ouvertes à nouveau en septembre dernier.

**

M. Donné passe ensuite à l'examen du commerce franco-chinois. Il observe d'abord que par suite des dévaluations du dollar à la fin de 1935 et du franc au cours de l'automne 1936, « les comparaisons sont difficiles ». La seule base un peu précise est celle des « gold units ». Du fait de la dévaluation du franc, l'équivalence du « gold unit » est passée de 10 fr. 21 à 14,41.

De l'examen des chiffres des Douanes, il ressort que les échanges franco-chinois se sont élevés à 21.600.000 gold units contre 22.800.000, la diminution étant de l'ordre de 6 pour cent. Il est à noter toutefois que cette diminution provient de la baisse des exportations, qui ont atteint 13.500.000 G. U., en réduction de 15 %, tandis que les importations augmentaient de 10 %, atteignant 8.150.000 G. U. Malgré ce redressement de la balance en faveur de la France, les exportations représentent encore les trois cinquièmes du commerce général.

La diminution des exportations a porté surtout sur les graines oléagineuses (\$ 1.500.000 contre \$ 3.600.000) et sur les articles divers, dont les principaux sont les tresses de paille et les chapeaux (\$ 2.100.000 contre \$ 3.100.000). Il y a, par contre, augmentation sur les huiles et suifs (\$ 3.900.000 contre \$ 1.800.000) et sur les produits d'animaux, catégorie comprenant notamment les soies de porcs, les œufs, les boyaux (\$ 5.100.000 contre \$ 3.600.000).

Aux importations, il y a augmentation sensible sur les métaux (\$ 2.900.000 contre \$ 1.725.000) et sur les articles divers, dont les principaux paraissent être les articles de parfumerie (\$ 2.050.000 contre \$ 1.100.000). On note, par contre, diminution sur les machines (\$ 175.000 contre \$ 240.000), sur les champagnes, vins et liqueurs (\$ 225.000 contre \$ 400.000), sur les lainages (\$ 31.000 contre \$ 300.000).

La diminution progressive du chiffre de nos importations des vins et liqueurs, dont la valeur n'a plus été que de 1.250.000 fr. contre 2.200.000 fr. en 1935 et 2.750.000 en 1934, confirme la théorie que notre Chambre a toujours soutenue : à savoir que les droits actuels sont prohibitifs et qu'ils écrasent le commerce. Il n'est, en effet, pas question, dans ce cas, d'une protection de l'industrie locale, bien que toutefois l'une des conséquences de cet excès des droits ait été de favoriser, contrairement sans aucun doute au désir des autorités, le développement de la fabrication clandestine sur place de liqueurs et de spiritueux, dans des conditions n'offrant aucune garantie pour la santé publique.

La diminution des importations affecte proportionnellement les revenus des douanes. On évalue à environ 300.000 dollars la diminution des recettes subie par le gouvernement chinois depuis deux ans.

Entre la Chine et l'Indochine française, les échanges ont diminué dans la proportion des 2/3, cela étant dû à la baisse des importations du principal produit d'échange, le riz (1.130.000 quintaux au lieu de 7.500.000). Les bonnes récoltes de céréales indigènes sont la cause de la diminution des achats de riz indochinois.

Les exportations de Chine en Indochine ont montré une augmentation très appréciable : 4.400.000 gold-units au lieu de 2.970.000.

Au total, les échanges entre la Chine proprement dite — Hongkong et le Mandchoukouo non compris — et l'empire français auraient été de l'ordre de 450 millions de francs contre 680 millions en 1935.

**

M. Donné établit la balance commerciale comme suit, d'après les chiffres du Rapport de M. T. V. Soong à la Banque de Chine.

Côté Recettes : Les exportations de marchandises sont évaluées à 811 millions de dollars contre 662; les remises des Chinois à l'étranger à 320 millions, en augmentation de 60; et les recettes diverses à 250 millions, dont 160 pour les dépenses des touristes, du Corps Diplomatique et Consulaire et des troupes étrangères.

Côté Dépenses : Les importations de marchandises sont évaluées à 1.141 millions de dollars — dont 200 millions de contrebande — contre 1.129; la charge des emprunts extérieurs, amortissement compris, à 128 millions; les dépenses des Chinois à l'étranger à 12 millions et les profits des entreprises étrangères à 70 millions.

Sans tenir compte des mouvements de capital, on arriverait à un total de 1.381 millions de recettes contre 1.351 de dépenses.

**

Tel a été, d'après les données recueillies par la Chambre de Commerce de Chine, le commerce extérieur de la contrée au cours de l'année dernière; quel sera-t-il durant le présent exercice, avec les tragiques épisodes dont les journaux nous ont fait le récit, avec les opérations militaires qui désolent le pays et les bombardements de quelques-uns de ses principaux centres économiques ?

A. M.

VARIÉTÉS

UN ANGLAIS EN SIBÉRIE

Au début de 1936, un voyageur anglais, M. Robert Byron, se rendit en Sibérie pour y étudier les caractères et la façon de vivre des tribus indigènes. Il a publié ses observations dans le *Times* du 18 mars dernier; il s'y montre assez favorable au régime soviétique, dont il vante les efforts pour améliorer le sort des habitants, sans

toutefois en dissimuler les imperfections. Nos lecteurs, croyons-nous, liront avec intérêt le résumé de cette enquête.

Notre voyageur partit de Moscou, en avion, avec quatre heures de retard sur l'horaire; il déjeûna à Arzamas, en Tartarie, coucha à Kazan, et arriva le lendemain matin à Sverdlovsk, dans les Monts Ourals. Dans la salle de bain de l'hôtel, la baignoire, plus longue que la pièce, était inclinée comme une *waterchute*, mais cela ne présentait aucun inconvénient... car il n'y avait pas d'eau! La banlieue est industrielle, il y a des installations pour laver l'or; la forêt était pleine de fougères, de genévriers et de champignons; dans la vallée, une paysanne gourmandait son mari ivre.

Le lendemain, déjeuner à Kourgan; de là à Omsk, puis le long de la voie ferrée à travers une région parsemée de lacs, jusqu'à Novo-Sibirsk, sur l'Ob, capitale de la Sibérie Occidentale, à 2.790 kilomètres de Moscou. La prétention de la ville à être un « nouveau Chicago » ne se justifie que par la présence de quelques bâtiments administratifs en ciment, par la jonction des deux lignes de chemin de fer (Transsibérien et Turkestan-Sibérie), et par l'existence de trois consulats, l'un allemand, les autres chinois et japonais; le reste se compose d'innombrables et poussiéreuses baraques en bois dans la plaine et sur les pentes d'un ravin. Le quart des 350.000 habitants de Novo-Sibirsk souffre de la malaria; un bel hôpital a été construit dans une clairière.

Le service aérien ne dépassant pas Krasnoïarsk, notre voyageur prit le train pour Irkoutsk. La capitale de la Sibérie Orientale n'a pas changé, sauf un pont neuf sur l'Angara: querelles bruyantes dans les restaurants, danses au milieu des rues aux sons de l'accordéon; les églises sont ouvertes; dans la campagne, une icône de la Vierge ornée de fleurs; près du fleuve, un monument aux pionniers de l'avance russe vers le Pacifique, Ermak, Speransky et Mouraviev-Amourssky; non loin de là, une plaque de bronze rappelle la défense de la ville par les Rouges contre les Blancs en décembre 1917. Sur les murs du musée, les noms des explorateurs de la Sibérie, tels Pallas et Bering; à l'intérieur, des souvenirs de la guerre civile et une bannière mongole, offerte au baron Ungern-Sternberg et portant le monogramme M II, pour le cas où le grand-duc Michel aurait succédé au tsar. Dans les environs, on a découvert un minerai carbonifère appelé *gagat*, qui sert de combustible, et aussi à fabriquer des objets d'un magnifique poli noir.

Irkoutsk est le point de départ pour Iakoutsk et les champs aurifères de la Léna: le voyage dure un mois, par terre et par eau; chaque jour partent des convois de camions chargés de machines et de provisions. Il y a aussi un service aérien, hydravions en été, avions en hiver; mais tout trafic était arrêté, car la Léna charriait des glaces et il n'y avait pas de neige à Irkoutsk. M. Byron se rendit donc au lac Baïkal dans un wagon de marchandises éclairé à la chandelle;

il passa une journée à la station limnologique dont les travaux ont tant fait pour la connaissance scientifique et économique du lac.

Le Baïkal est le plus profond du monde. On ne peut le comparer qu'au lac Tanganyika; il atteint 1.735 mètres au S.-E. de l'île d'Olkhon; il reçoit 320 cours d'eau et n'a qu'un déversoir, l'Angara, qui se jette dans l'Iénisséi. Des sondages récents en ont ramené des spécimens de 600 espèces nouvelles et de « l'eau lourde », jusque là inconnue à l'état naturel; on y trouve de grosses éponges et un poisson étrange et vivipare, le *comephorus Dybowskii*.

Notre voyageur se mit en route pour une croisière de 1.600 kilomètres sur le vapeur *Angara*, construit en Angleterre et jaugeant 3.000 tonnes, que suivaient deux chalands. Dans l'île d'Olkhon vivent les Bouryates, qui brûlent leurs morts; cette île renferme des vestiges préhistoriques et plus loin, sur la côte, on voit, dit-on, sur les falaises des dessins représentant des chevaux. Le chenal entre l'île et la terre est balayé par de violentes tempêtes, dont l'une, en 1903, engloutit 292 personnes. M. Byron eut un échantillon de ces tempêtes, les vagues passant par-dessus le pont: « le vacarme ressemblait à un bombardement, car rien n'était fixé à bord ». Les passagers étaient surtout des chasseurs et des colons (« le communisme n'est pas hostile à l'entreprise individuelle... dans la forêt vierge »); ils racontaient que les ours, grands amateurs de musique, jouent des airs sur les troncs morts, que les loups enlèvent le toit des étables, que les zibelines sont devenues si rusées qu'il faut quinze jours pour en attraper une; on ne doit pas les tuer, mais les apporter vivantes à une ferme d'élevage près d'Irkoutsk, où on les paie 1.000 roubles; mais jusqu'ici toutes ont détruit leurs petits.

De Nijni-Angarsk, le port le plus septentrional du Baïkal, M. Byron se rendit au village de Doushachan, à travers la forêt couverte de neige. Il put se faire quelque idée de la vie familiale des Toungouses: une hutte au sol couvert de branches de pin, des ustensiles en écorce de bouleau, une vieille femme et sa fille, les autres étaient dans la montagne. Il passa la nuit dans une autre maison, en pierre, habitée par une semi-toungouse: le porche était décoré de billets de banque de Koltchak; sur les murs voisinaient les images de Lénine, de la Vierge et de Saint-Nicolas. Pendant le souper, le gamin de la maison se plaignit que la conversation l'empêchât de faire ses devoirs; le lendemain matin, il partit au trot pour l'école.

De retour au port de Nijni-Angarsk, notre voyageur apprit que les pêcheurs avaient pris une grande quantité de poissons *omoul*, et il emporta à bord un seau de beau caviar rose.

La croisière offrit d'autres distractions. Une nuit, fut tenue une « réunion de critique »; un matelot prétendit que l'équipage se composait de héros, mais que les officiers gâtaient tout par leur ivrognerie et leurs malversations; un officier, armé de statistiques, répliqua que la cargaison était en-

core intacte, mais que les passagers, toujours ivres, avaient bloqué le cabinet de toilette avec des boîtes de conserves vides et rendaient le bateau inhabitable; la *stewardess* confirma ses dires, tout en déplorant l'ignorance des hommes d'équipage, qui ne lisaient jamais les livres qu'elle mettait à leur disposition; puis un membre de la police secrète lut un article de la *Pravda* sur les devoirs moraux des ouvriers des transports; sur quoi la réunion prit fin. « En avez-vous de semblables sur les navires anglais? » demanda le policier au Britannique. La nuit suivante, autre tableau: en pantalon bouffant, hautes bottes et blouse brodée, les hommes dansèrent et chantèrent: on se serait cru dans la Russie d'avant-guerre.

Les tribus nomades sibériennes se divisent en deux groupes: les Toungouses, avec des affinités mongoles, et les Paléo-Asiatiques. Les premiers, au nombre d'environ 50.000, se répartissent, du point de vue linguistique, en Evenki, de l'Inénisséi au Pacifique; en Lamouts, près de la Mer d'Okhotsk; et en Goldes, dans la vallée de l'Oussouri et jusqu'en Mandchourie; ces derniers comprennent des Esquimaux, 3.000 Koryaks, 4.000 Giliaks et 15.000 Tchouktchis, près de la Mer d'Okhotsk. Depuis cinquante ans, ils étaient décimés par l'alcoolisme et les maladies vénériennes; le gouvernement soviétique s'est efforcé de les sauver en les fixant et en les instruisant; mais le succès reste précaire. Cependant la science profite de ces tentatives: on a publié des livres en sept langues jusque là non écrites, tous en caractères latins, quelques-uns illustrés par des artistes locaux; on a collectionné des costumes et des objets d'art; les ethnographes devront se hâter s'ils veulent sauver ces souvenirs du passé; dans cinq ans il sera trop tard.

Outre ces tribus nomades, la Sibérie renferme deux républiques jaunes: celles de Yakoutie, peuplée de 250.000 habitants, et celle des Bouryates-Mongols, avec 300.000; elles occupent un territoire de 350.000 kilomètres carrés à l'est du lac Baïkal (1); la capitale de la seconde est Oulan-Oudé (autrefois Verkhné-Oudinsk), petite ville poussiéreuse, terminus de la route et du service aérien pour Ourga. Là aussi, des efforts ont été faits pour civiliser les habitants: le mongol s'écrit maintenant en caractères latins; la *Bouryatsky Mongolsky Pravda* s'imprime dans les deux caractères, mais seul le rédacteur en chef semblait pouvoir lire la partie latine; le directeur de l'Institut Pédagogique, un Bouryate, ne savait pas le russe, alors que tout l'enseignement était donné dans cette langue; « pure farce non déguisée », note notre voyageur, qui remarqua que les Russes eux-mêmes se moquaient de sa curiosité, cependant bien intentionnée.

(1) Les chiffres donnés par le professeur Nicolas Mikhaïlov dans sa *Nouvelle Géographie de l'U.R.S.S.*, à la p. 251, sont sensiblement différents: 376.000 km. car. et 605.000 hab. au 1er janvier 1933 pour la R.S.S. A. des Bouriates-Mongols et 3.031.000 kms car. et 323.000 hab. pour la R.S.S.A. de Yakoutie (*Rédaction*).

Il fallut quatre jours à M. Byron pour atteindre Vladivostok; l'anniversaire de la révolution fut célébré dans le train par un souper à minuit. Khabarovsk, au confluent de l'Oussouri et de l'Amour, était plein de soldats et de marins; restaurants et boutiques étaient les meilleurs qu'on eût vus depuis Moscou, les gens bien vêtus; Vladivostok non moins gai.

Les choses ont changé:

Ce n'est plus la Russie repliée sur elle-même, mais un Etat nouveau, en lutte contre le monde et dont la sécurité dépend d'un mince ruban de communication avec l'Occident; mais le chemin de fer est doublé presque depuis Irkoutsk, le service aérien est régulier jusqu'à Vladivostok, l'organisation des terrains d'atterrissage pour les passagers est parfaite. Plus frappante encore est la valeur des pilotes et l'enthousiasme de la population; pendant le congé du sixième jour, des masses de jeunes civils s'entraînent à voler et à descendre en parachute; on comprend pourquoi, en apercevant la Mandchourie de l'autre côté du fleuve.

Voilà les chevaliers du bolchevisme; les sceptiques, qui se complaisent dans le souvenir de Portsmouth et de Brest-Litovsk, feront bien de noter qu'un esprit nouveau et incalculable a pris naissance, la résolution de défendre les frontières de l'Union Soviétique.

Telle est la conclusion de M. Byron; mais, auparavant, il avait dit: « La révolution a voilé, mais non pas modifié le Slave éternel » et (en français dans le texte): « Grattez le Bolchévique et vous trouvez le Russe ».

P. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La contribution aux dépenses de la Métropole. — On ignore assez généralement en France que l'Indochine apporte une contribution assez lourde aux dépenses de la Métropole.

La loi de finances du 31 décembre 1936, dont un arrêté du gouverneur général a promulgué, à la date du 17 mars 1937, les articles concernant l'Indochine, a mis à la charge du budget général de la colonie pour l'exercice en cours une somme globale de 37.975.000 francs, se décomposant de la façon suivante :

Contribution aux dépenses militaires de la Métropole et de l'Aéronautique militaire: 35.298.000 francs;

Contribution aux dépenses administratives de la caisse intercoloniale des retraites: 400.000 francs;

Contribution aux dépenses civiles de l'administration centrale et des services administratifs coloniaux des ports de commerce: 1.552.000 francs;

Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'Institut National d'Agronomie de la France d'Outre-mer: 670.000 francs;

Contribution sans affectation spéciale: 55.000 francs.

A ce chiffre de 37.975.000 francs, il faudrait encore, pour donner une idée exacte des charges de la colonie, ajouter les subventions qu'elle a été invitée à accorder à des établissements de nature diverse, scientifiques ou administratifs.

Les assemblées élues indochinoises se sont, à diverses reprises, émues de la situation, et ont demandé au gouvernement général d'attirer, sur ses inconvénients, l'attention du département. Aussi longtemps que la mise en valeur de l'Indochine n'aura pas été achevée, la colonie devrait, estiment-elles, pouvoir tourner tous ses efforts vers cette mise en valeur.

Les arrérages annuels des emprunts qu'elle a contractés diminuent fortement les ressources dont elle a la disposition. Le budget général de 1937 a été arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 61.661.370 piastres. Or, le montant des annuités d'emprunts que l'Indochine doit verser (indépendamment des garanties d'intérêt) atteint la somme de 11.947.510 piastres.

Au moment où la colonie est invitée à pratiquer une politique agraire et où, en conséquence de l'application des lois sociales, elle devra s'engager vraisemblablement dans d'importantes dépenses supplémentaires, il semble qu'une réduction des contributions exigées d'elle par la Métropole pourrait se justifier.

La culture du jute. — Des controverses récentes ont porté sur la possibilité de plantation du jute en Indochine. Si en effet cette culture était possible comme aux Indes, notre colonie, qui exporte chaque année plus de 2.200.000 tonnes de céréales et produits divers contenus dans des sacs de jute, aurait le plus grand intérêt à la développer le plus rapidement possible.

La question a été étudiée depuis fort longtemps, puisque, dès 1900, chercheurs et agronomes s'en sont préoccupés. Une documentation technique très complète a été publiée dans le *Bulletin économique de l'Indochine* par les soins de l'Institut des recherches agronomiques. M. Léon Hautefeuille a produit en 1915 des travaux définitifs sur le sujet. Il y déconseillait formellement la culture du jute posant en principe que pas plus l'Annamite que le Cambodgien ne consentirait à adopter une culture peu lucrative, plus aléatoire et plus pénible, sur les mêmes terrains où il pouvait cultiver sans fatigue et sans aléas un autre produit qu'il vendait avec bénéfice.

Le jute pousse en effet sur des terrains riches, sur des terres alluviales, aux bords des fleuves, sur les bancs de sable limoneux situés dans le lit moyen. Or, sur ces terrains, le paysan annamite cultive soit le mûrier, soit le tabac, soit le maïs. En bien des endroits, le mûrier a été abandonné depuis que la soie artificielle a envahi les marchés. Le maïs, au contraire, connaît depuis quelques années des cours très rémunérateurs. Sa culture est facile; c'est à peine si, à la récolte, on se préoccupe de faire sécher les grains avant de les ensacher.

Le jute exige un rouissage dans les eaux sta-

gnantes, un décortiquage minutieux, puis on replonge les écorces dans une eau courante pour enlever la gomme qui colle les fibres. Il faut ensuite tendre les fibres et les faire sécher au soleil. Le prix de la filasse est très réduit et, à égalité de surface cultivée, le rendement du maïs sur le même terrain est de beaucoup supérieur. L'Annamite comme le Cambodgien refuseraient de s'astreindre à un travail mal rémunéré que les Hindous acceptent plutôt que de mourir de faim.

Le jute est condamné en Indochine, estime *l'Impartial*; il est préférable d'acheter les sacs tout faits aux Indes.

Gommes et résines. — Les sous-produits forestiers de la catégorie des gommes et des résines sont très nombreux en Indochine. La plupart, récoltés par des moyens très primitifs, sont livrés par les indigènes aux commerçants chinois qui les exportent au Siam, aux Indes ou en Chine, où ils sont utilisés par les industries locales. Il est vraisemblable qu'un grand nombre de ces produits seraient utilisables en Europe par les fabricants de couleurs, vernis, extraits, tannants, s'ils étaient connus. L'Institut des Recherches agronomiques de l'Indochine, ayant obtenu la disposition de réserves forestières, poursuit l'étude de ces produits et des arbres producteurs, la mise au point des procédés corrects de récolte.

Parmi les produits qui donnent lieu à un commerce assez important, on peut citer :

1^o Parmi les gommes, la *gomme gutte*. Produite par un guttifère, le *garcinia hamburgi*, c'est un latex récolté sur des arbres poussant à l'état spontané dans les forêts épaisses et humides des régions montagneuses du Sud de l'Indochine. La gomme n'est soumise à aucun traitement spécial; elle est récoltée par saignée dans des tubes en bambou dans lesquels elle reste jusqu'à dessèchement. Le tube étant ensuite brisée, elle est vendue sous forme de cylindres.

La *gutta percha*, produite par le *Palaguium obovatum*, a fait l'objet d'un commerce important et rémunérateur, qu'à l'heure actuelle la crise a réduit à néant. Cette gutta n'est pas cotée comme celle du *Pallaguium gutta*. Pourtant, quelques analyses ont été assez encourageantes, d'autant plus que cette gutta s'obtient facilement par saignée et donne directement un coagulum blanc rosé, brunissant un peu en surface en se desséchant.

2^o Les résines sont très variées, mais ne donnent guère lieu à exportation. Toutes celles qui sont utilisées le sont en général pour des usages locaux. On peut distinguer les oléorésines ou résines liquides, des résines plus ou moins solides comprenant les Damars et les Copals. Il y a d'ailleurs des intermédiaires entre les unes et les autres. Les oléorésines sont toutes fournies par les arbres du genre *Dipterocarpus*. Leur exploitation est assez active, mais la consommation est presque exclusivement locale; les oléorésines, à la décantation, se séparent nettement en deux

couches : une huile claire et une couche appelée « huile résineuse », qui n'est autre chose qu'une émulsion d'eau dans cette huile claire. La partie claire est utilisée comme vernis divers et revêtement des bateaux. La partie trouble est utilisée pour le calfatage des barques. En plus des usages déjà cités, elle est utilisée par les indigènes à la fabrication des torches.

3° *Damars*. — Il n'existe pas en Indochine de véritable damar ; mais les résines analogues qui s'écoulent des hopéa pourraient être fournies au commerce. Aucun commerce extérieur n'en est fait, les résines étant seulement utilisées sur place, notamment à la fabrication des torches.

Il y a en Indochine relativement peu de conifères. Toutefois quelques peuplements purs de pins ont été reconnus.

Le benjoin est fourni par le *Styrax Tonkinensis*, arbre assez semblable au *Styrax benjoin*. Il en est fait, en période normale, une récolte abondante qui donne lieu à exportation (300 à 400 quintaux par an).

Il existe une multitude d'autres résines : résines odorantes de canarium et des liquidambar et bien d'autres dont il n'est fait aucun commerce.

Influence de la langue française sur la pensée annamite. — Il est intéressant de relever dans un journal annamite de langue française, *la Patrie annamite*, des précisions sur l'influence de notre langue sur la pensée annamite et l'amélioration de ses moyens d'expression en langue annamite même.

La jeunesse annamite, constate M. Dao Dang Vy, est en pleine période de rénovation intellectuelle.

La culture chinoise est de plus en plus délaissée pour la culture française. Mais alors que leurs ancêtres adoptaient les caractères chinois comme langue nationale, les jeunes Annamites n'acceptent aujourd'hui le français que comme un instrument de culture, un véhicule des connaissances modernes et non point comme une langue susceptible de devenir leur langue nationale. La plupart des jeunes gens ne cultivent la science française qu'en fonction d'une science annamite future et beaucoup n'étudient la littérature française que pour enrichir le domaine littéraire national.

La littérature annamite est entrée dans une phase d'évolution très importante ; de bonnes traductions des chefs-d'œuvre étrangers l'ont heureusement influencée. Cette influence s'est déjà fait sentir sur les tournures de phrases, et le style est devenu plus simple, plus clair, plus logique, a abandonné le parallélisme et ces artifices qui, récemment encore, obscurcissaient et déparaient les écrits des meilleurs auteurs.

Mais la langue annamite s'avère actuellement insuffisante pour traduire tous les ouvrages étrangers ; il lui manque surtout des termes philosophiques et scientifiques. Or c'est là, pour elle, un problème capital. Depuis quelque vingt ou trente ans, la pensée est nettement en avance sur la langue. Puisque les jeunes intellectuels annamites pensent la plupart du temps en français, il faut leur donner les moyens de penser en annamite. Dans cet ordre d'idées, le dictionnaire français-annamite de Đào-duy-Anh, en cours de publication, et qui a déjà coûté à son auteur dix années de labeur incessant, mérite les plus vifs encouragements.

La science française ne peut être atteinte que par une élite, la langue française n'est connue que par une minorité. Pour que la masse annamite puisse profiter de la science occidentale, des connaissances

modernes, les livres français doivent être traduits en annamite. Les générations du *Dông-duong tap chi* et du *Nam-phong* l'ont compris.

De jeunes intellectuels très instruits, très cultivés, s'occupent de traduire en annamite les chefs-d'œuvre étrangers. Quelques-uns même semblent se spécialiser pour ce travail, tel Nguyễn-Giang, fils du regretté Nguyễn-van-Vinh, qui a donné dans un recueil intitulé *Danh văn Au-Mỹ* les traductions des poésies françaises les plus célèbres, qui a même essayé de traduire Shakespeare (*Hamlet*) et Edgar Poë. Notons que Nguyễn-Giang est un « Retour de France » et que le traducteur de *La Porte Étroite* d'André Gide (*Tiếng Doan Trường*), Dôđinh-Thach, en est un autre. Nguyễn-tiên-Lang, qui écrit l'annamite aussi bien que le français, a donné dans la collection « *Tú dân văn uyen* » une excellente traduction des « *Lais de Marie de France* ».

L'habitation annamite. — Au moment où de nombreuses cités ouvrières ou d'habitations populaires s'élèvent en Indochine, il faut avoir soin d'éviter, dans leur construction, ce que le gouverneur de la Cochinchine appelle « la taylorisation des villes occidentales ». Le groupement tonkinois Amh Sang (Lumière) étudie actuellement un type de maison et de village nouveau qui réponde à la fois aux nécessités modernes et aux traditions de la construction annamite. La thèse pour le doctorat ès lettres récemment soutenue par M. Gourou membre correspondant de l'École Française d'Extrême-Orient sous ce titre : *Esquisse d'une étude de l'habitation annamite dans l'Annam septentrional et central du Than Hoa au Binh-Dinh*, souligne les différences qui existent entre les divers types d'habitation annamite depuis le Nord jusqu'au Sud.

Au cours de leur marche vers le Sud, écrit M. Gourou, les Annamites ont su maintenir leurs habitudes de construction, et l'influence qui prédomine sur le plan comme sur la structure de la maison est bien celle de l'unité du peuple annamite. Cependant une réelle diversité apparaît tant dans le type des toits que dans l'établissement de la charpente.

On peut suivre à travers tous ces types une évolution nord-sud de la maison annamite. Mais pourquoi cette évolution s'est-elle produite ? Pourquoi des immigrants venus du Nord ont-ils éprouvé le besoin de modifier le type de maison de leur pays d'origine ? Pourquoi les descendants d'immigrants venus de pays divers, c'est-à-dire du Tonkin et de l'Annam au Nord du Song Gianh, où les maisons ne sont pas identiques, se sont-ils accordés pour construire des maisons semblables les unes aux autres et différentes de celles de leur pays d'origine ? A ces questions la géographie ne donne pas de réponse satisfaisante.

Il faut penser d'abord à une combinaison de traditions diverses : par exemple la *nha-ruong* du Quang Tri n'est pas sans rappeler par sa charpente la maison du Ha-Tinh, et, par son souci d'ornementation, la maison tonkinoise.

Il faut penser également à l'influence de l'histoire du peuple annamite. A partir du xvi^e siècle, il est coupé en deux : au nord du Song Gianh, c'est le pays régi par les Trinh, tandis qu'au sud de ce fleuve, dominant les Nguyễn. Or le Song Gianh est de beaucoup la plus importante limite de l'Annam, tant pour les types de toits que pour les types de maisons.

Enfin on ne doit pas perdre de vue les influences extérieures que la maison annamite a pu subir au cours de la marche des Annamites vers le Sud. L'influence chinoise apparaît dans les maisons du Quang Nam : c'est des Chinois établis à Faifoo dès avant la conquête annamite que

les Annamites ont appris à couvrir leurs maisons de tuiles chinoises; mais y a-t-il eu une influence plus profonde, s'exerçant sur la structure même de la maison? On ne saurait le dire. L'influence cham s'impose à l'esprit; mais il n'existe pas de description utilisable de la maison des Chams du Sud-Annam, dont nous ne savons si elle est semblable à celle des Chams qui occupaient, à l'époque de leur splendeur, les plaines qui s'ouvrent de part et d'autres du Col des Nuages; c'est une maison sur pilotis différente à tous égards des maisons annamites que nous avons étudiées et très proche des habitations moïs. Les toits du Binh Dinh évoquent par leur énormité une influence indonésienne, mais c'est là une impression que rien ne permet de confirmer.

La thèse pleine d'intérêt de M. Gourou permettra, en évitant les erreurs de systématisation, d'établir un type d'habitation qui non seulement respecte les traditions annamites, mais aussi soit adapté aux diverses régions et tienne compte des différences des coutumes locales

COCHINCHINE

La situation. — La situation politique actuelle de la Cochinchine est en très sensible amélioration ainsi qu'en témoignent nombre de manifestations où s'est affirmée la bonne entente entre les éléments français et les éléments annamites. C'a été d'abord la cérémonie où, devant une stèle commémorative en l'honneur de l'aviateur français Roland Garros et de l'aviateur annamite Do-Huu-Vi, Français et Annamites s'étaient groupés.

Quelques jours plus tard, l'élite française et annamite était réunie pour fêter le lieutenant-colonel Nguyen-Van-Xuan, un enfant du pays marié à une Française.

Une semaine après, en présence de nombreux Annamites et Français, le Gouverneur Pagès remettait la Croix de la Légion d'honneur au dernier des fils de l'érudit Pétrus Truong-Vinh-Ky.

Par ailleurs, un cercle indochinois, récemment fondé, comprend déjà plus d'une centaine de Français et d'Annamites: médecins, avocats, commerçants, industriels fonctionnaires, journalistes, etc... Les membres de ce Cercle, Français comme Annamites, sont tous des hommes pondérés et soucieux de maintenir entre eux des relations amicales.

Le voyage même du député communiste Honel n'a pas soulevé de commentaires bien passionnés.

L'atmosphère politico-sociale de la Cochinchine n'est donc plus celle d'il y a quelques mois, en dépit des efforts de quelques agitateurs qui, sous le couvert de progrès social, cherchent en fait à porter atteinte à l'ordre public et à combattre le prestige de la France dans le pays.

Les grèves. — Une grève de deux mois a eu lieu récemment aux ateliers des chemins de fer de Truong-Thi. Les ouvriers demandaient, entre autres revendications, une augmentation uniforme de 30 p. 100 de leur salaire. Les disponibilités financières du réseau ne pouvant permettre

de les satisfaire, une grève éclata, que la procédure classique de la conciliation ne put parvenir à liquider. Au bout de deux mois, l'exploitation des chemins de fer risquant de souffrir si la situation se prolongeait, on décida de licencier l'ancien personnel et de procéder à l'embauchage de nouveaux ouvriers.

Déconcertés par cette attitude énergique et ayant épuisé leurs dernières économies, les grévistes durent se décider à capituler et à demander leur réadmission sans condition dans les ateliers.

De cet incident, un journal annamite tire ces conclusions:

Cette grève demeurera une bonne leçon pour la classe ouvrière naissante de l'Indochine. Elle lui apprendra que les revendications même les plus légitimes sont limitées par les circonstances, que tous les besoins ne peuvent être satisfaits immédiatement lors même qu'ils sont fondés, et que si le droit de grève est un droit humain, les réformes sociales bonnes en principe, il reste encore à savoir si le moment et le milieu conviennent à leur application.

Mais cette grève sera surtout un sévère avertissement pour ses animateurs irresponsables.

Puisse-t-elle convaincre désormais ceux qui, par leurs propos et leurs écrits, ont incité indirectement les ouvriers inconscients et inorganisés à ouvrir des conflits sociaux pour les abandonner ensuite froidement sans défense à la misère et à la défaite, qu'ils ont assumé d'accablantes responsabilités envers la classe des travailleurs qu'ils prétendent défendre et envers le pays qu'ils disent servir.

Travaux d'hydraulique agricole. — La Basse-Cochinchine est une vaste plaine alluviale sillonnée par un réseau hydraulique particulièrement dense. Les canaux qui constituent ce réseau ne sont pas toujours qu'une voie de navigation, mais souvent aussi le support de la vie agricole, car ils peuvent seuls alors transmettre le mouvement des marées qui assure le renouvellement des eaux et le drainage des rizières.

Le problème de la navigation consiste dans ce cas à maintenir le plan de l'eau aussi élevé que possible. Aussi le problème essentiel du drainage serait-il plutôt, dans ce cas, de créer entre des canaux différents ou entre diverses heures dans le même canal, des inégalités de niveau aussi importantes que possible en utilisant au besoin des ouvrages régulateurs. Le caractère mixte des canaux n'a pas toujours été bien compris en Cochinchine, où l'on s'est surtout attaché à ouvrir des canaux de navigation pour permettre l'accès des terres et l'enlèvement des récoltes.

M. Maurice Gassier, l'actuel inspecteur général des travaux publics de l'Indochine, avait proposé au gouverneur général Pasquier et obtenu de lui la création de la « circonscription d'hydraulique agricole et de navigation du Sud-Indochine », dont le programme essentiel est de réaliser en Cochinchine des réseaux de canaux de tous ordres, conciliant les intérêts de la navigation et ceux de l'agriculture.

Par circulaire, le gouverneur de la Cochinchine, M. Pierre Pagès, a prescrit l'étude et la réalisation de tous les travaux que les administra-

teurs, chefs de province, pourraient envisager dans le domaine de l'hydraulique agricole et de la navigation, dans le cadre et par les soins du nouvel organisme.

Une dotation de 4.000.000 de piastres pour les travaux d'hydraulique agricole à exécuter a été prévue au programme réduit des grands travaux sur fonds d'emprunt autorisés par la loi du 22 février 1931.

Le programme d'emploi de ces 4.000.000 de piastres adopté par le Conseil colonial dans sa session ordinaire de 1936 prévoit de nombreux travaux. Le plus important (la dépense en est évaluée à 2 millions de piastres) consiste en des aménagements hydrauliques dans les provinces de Chau-Doc, Long-Xuyen, Rach-Gia et Ha-Tien.

Ces travaux n'amélioreront pas seulement l'agriculture, mais permettront l'installation d'émigrés tonkinois venus en Cochinchine comme travailleurs depuis la région extraordinairement surpeuplée du delta.

ANNAM

L'assistance médicale dans la province de Than-Hoa. — Le service de l'assistance médicale dispose, dans cette province, de 20 formations sanitaires : 1 hôpital, 1 ambulance, 4 infirmeries-maternités et 14 infirmeries rurales.

Les soins donnés dans ces différentes formations réalisent l'assistance hospitalière. L'hôpital secondaire de Than-Hoa, notamment, dispose d'un service d'ophtalmologie, d'un service de radiologie et d'un laboratoire de micro-sérologie qui permettent la mise en œuvre de traitements complets.

Des tournées périodiques sanitaires sont en outre effectuées par les infirmiers ruraux dans les villages de leur secteur et par les médecins-chefs d'hôpital ou d'ambulance dans les infirmeries rurales où sont présentés et opérés les malades dépistés par les infirmiers ruraux au cours de leurs tournées. Ces tournées réalisent l'assistance rurale.

Pour assurer l'hygiène publique, sont effectuées des vaccinations (antivaricelleuse, anticholérique, antityphoïdique, B.C.G.) et prises des mesures de prophylaxie contre le paludisme, les maladies vénériennes, le trachome, la lèpre, etc... La protection de l'enfance donne lieu à des consultations prénatales et à des interventions dans les accouchements.

En ce qui concerne l'hygiène des groupements, il convient de citer l'inspection médicale des écoles et la prophylaxie antipalustre des postes de garde indigène.

Enfin la diffusion des principes d'hygiène est faite au moyen de conférences et de tracts.

L'hôpital du chef-lieu de la province reçoit surtout des malades de ce centre et des régions immédiatement avoisinantes.

Pour atteindre les masses habitant les parties

les plus reculées de la province, des postes médicaux secondaires, des maternités, des infirmeries-maternités et des postes de sages-femmes mobiles ont été créés.

Un médecin auxiliaire indigène dessert ces postes médicaux secondaires, ces maternités et ces infirmeries-maternités.

Le médecin auxiliaire n'est pas seulement chargé de prendre les premières dispositions en cas d'épidémie, mais de concourir à la prophylaxie des maladies et de l'hygiène par des causeries dans les villages et les écoles.

En cas d'épidémie particulièrement violente, des équipes sanitaires constituées chacune par un médecin indigène et par deux infirmiers renforcent l'organisation sanitaire provinciale.

Pour faire bénéficier les populations rurales des bienfaits de l'assistance médicale, on a recouru à un organisme mobile et simple : les tournées sanitaires périodiques mensuelles, dont deux programmes de tournées mensuelles ont été établis. Le médecin chef d'hôpital (ou d'ambulance) se rend dans les infirmeries rurales et les infirmiers ruraux vont dans les différents villages de la province. Les infirmiers dépistent, dans les villages, les malades qui sont convoqués à l'infirmerie rurale pour y recevoir, du médecin-chef, les soins nécessaires. Ainsi, au premier échelon, l'infirmier rural *dépiste* les malades que, au second échelon, le médecin d'hôpital ou d'ambulance *traite*.

D'autre part, pour les tournées de l'infirmier rural, chacune des 20 circonscriptions administratives de la province, à la tête desquelles se trouve un *Phu* ou un *Huyên* a été divisée en secteurs sanitaires groupant de 15 à 20 villages.

Chaque secteur est visité par l'infirmier rural au cours des tournées mensuelles, qui durent de 7 à 10 jours, et visent surtout au *dépistage* des malades qui, suivant la nature ou la gravité de leur affection, seront évacués sur l'hôpital de Than-Hoa ou sur l'ambulance de Tho-Xuân, ou dirigés sur l'infirmerie rurale le jour de la visite du médecin.

La province comptant un million d'habitants, il n'est malheureusement pas possible de donner à tous les malades des soins qui ont souvent besoin d'être prolongés. Aussi recommande-t-on aux infirmiers de noter plus spécialement les malades dont les affections sont susceptibles de retirer de nos méthodes un profit immédiat et certain.

Les malades sont notés sur la *fiche sanitaire du village*. Plus de 10.000 ont déjà été ainsi repérés.

C'est également au cours de ces tournées que l'infirmier, notant les *améliorations* à apporter aux centres ruraux *en ce qui concerne l'hygiène*, donne aux notables et aux habitants les conseils utiles sur l'hygiène, la propreté du village et des habitants, les vaccinations, etc..., les populations étant toujours prévenues de la date du passage de l'infirmier par les soins des autorités mandarina-

les et le programme des tournées étant arrêté de concert avec les chefs de circonscription.

Comme il a été jugé opportun de faire pratiquer les *vaccinations antivarioliques* par les infirmiers ruraux dans leur circonscription, les tournées de vaccination correspondent aux secteurs sanitaires et, au cours de ces vaccinations, le dépistage des malades s'effectue suivant les mêmes modalités qu'au cours des tournées sanitaires.

Organisée en août 1935 et confiée, sous le contrôle du médecin-chef de l'Assistance médicale, à un médecin indochinois, l'*inspection médicale des écoles de la province* de Than-Hoa, qui se propose le traitement des écoliers malades, en particulier des porteurs d'affection contagieuse, l'enseignement et la vulgarisation de l'hygiène individuelle et collective et la surveillance de l'hygiène des bâtiments scolaires a donné de brillants résultats en 1936.

Des *accoucheuses rurales* (Ba-Mu) sont formées à la maternité de l'hôpital de Than-Hoa d'où, après un stage, suivi d'un examen probatoire, elles retournent dans leur canton d'origine pour y pratiquer des accouchements avec plus de méthode et de propreté que les anciennes matrones. Vingt-sept exercent dans la province ; elles ont pratiqué 335 accouchements en 1936, ce qui est peu pour le chiffre de la population.

A côté de ces accoucheuses rurales, on essaie de former des *accoucheuses rurales supérieures*. Ce sont des jeunes femmes instruites qui, après avoir accompli un stage d'un an à la maternité et divers services de l'hôpital de Thanh-Hoa, seront très prochainement affectées aux trois infirmeries-maternités de la province, actuellement dépourvues d'infirmières accoucheuses.

Toutes ces réalisations, entreprises depuis seulement 18 mois, ont donné d'excellents résultats au double point de vue du relèvement du niveau de l'hygiène publique et de l'effet moral sur les indigènes.

TONKIN

Les inondations. — On sait (cf. le dernier numéro, p. 253-254) que les crues du Tonkin ont atteint des cotes exceptionnelles qui n'avaient pas été atteintes depuis longtemps. On sait aussi que des mesures ont dû être prises au point de vue sanitaire et pour le ravitaillement des sinistrés, et aussi pour empêcher la spéculation sur le riz.

Les mesures juridiques se sont bornées à dresser, à Hanoi et à Bac-Ninh, des procès-verbaux aux commerçants pratiquant des hausses exagérées dans la vente des céréales dont ils étaient détenteurs.

Les mesures économiques étant toujours plus efficaces que les mesures juridiques, l'effort essentiel de l'autorité a porté sur ce point. Pour régulariser le marché et constituer une masse de manœuvre qui permette de défier la spéculation,

le protectorat du Tonkin a acheté d'abord deux mille tonnes de riz sur le marché de Cochinchine. La moitié du riz fut distribuée gratuitement aux villages dévastés par l'inondation et le reste vendu au prix de 9 \$ 50 à 10 \$ 00 le quintal métrique. D'autres commandes furent faites et réalisées immédiatement. Pour parer au plus pressé et faire cesser la spéculation locale, en particulier à Hanoi, la Mairie a mis en vente tout un stock de riz au prix de 0 \$ 10 le kgr. pour un maximum de 5 kgr.

L'annonce de ces mesures a fait baisser de près de deux piastres les prix de cette denrée, tant à Haïphong qu'à Namdinh et à Hanoi.

Dès son retour au Tonkin, le gouverneur général Brevie a visité les régions dévastées. Il s'est rendu d'abord dans la province de Bacninh, de beaucoup la plus éprouvée, sur laquelle 50.000 ha. ont été inondés par suite de la rupture des digues.

Devant la brèche de Huuai où la violence des eaux a rompu la digue, le gouverneur général s'est fait expliquer les circonstances de la rupture, ses conséquences, les raisons des mesures prises et les effets escomptés. Près de Bacninh, il a visité à Daitrang l'asile qui héberge les réfugiés affaiblis et dépourvus de toutes ressources, au nombre de plus de 2.000. Puis il a visité l'infirmerie dont le fonctionnement est ininterrompu et qui actuellement soigne de 500 à 600 malades par jour au prix d'un effort considérable, compte tenu du caractère improvisé de l'installation. A cet asile est annexé un atelier où plusieurs réfugiés apprennent et effectuent de petits travaux de vannerie dont l'exportation leur fournit une intéressante rémunération. La visite de l'asile s'est terminée par celle de la pagode où étaient réunis de nombreux bonzes venus de divers points de la province pour reconforter les malheureux sinistrés.

Comme conclusion de sa tournée, le Gouverneur général a arrêté les mesures suivantes : augmentation des quantités de riz distribuées aux sinistrés ; achat de saumure en Cochinchine pour rehausser la valeur alimentaire de la ration ; création de chantiers destinés à porter secours à la misère. Ces chantiers seront consacrés presque exclusivement à des travaux de terrassement qui consisteront surtout à exhausser de petites routes provinciales particulièrement intéressantes pour la circulation et le trafic entre villages, étant bien entendu que le programme des travaux à effectuer sera établi en accord avec le service hydraulique et le service routier.

La colonisation annamite dans la moyenne région. — Les efforts tentés dans la province de Thai-nguyen pour attirer des indigènes du Delta dans la région mamelonnée qui confine à celui-ci (elle était demeurée jusqu'ici vide d'habitants), ont donné des résultats appréciables. De nombreux villages ont été créés ; cultivant le riz partout où la chose était possible, les immigrants se sont, lorsque la terre le permettait, attachés à d'autres cultures et nombreuses sont maintenant les collines où des champs d'ananas et de

manioc, des plantations de théiers ont remplacé la forêt ou la brousse primitive.

On évalue à 30.000 le nombre des indigènes venus s'établir en huit ans sur 1.800 concessions de 5 à 16 hectares qui leur ont été accordées.

Des essais analogues sont tentés dans la province de Lao-Kay, où un centre de peuplement est en voie d'organisation.

CAMBODGE

Interdiction d'exporter le riz. — Un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine, daté du 24 septembre 1937, interdit jusqu'à nouvel ordre la sortie du paddy, du riz et des dérivés du Cambodge, à destination des pays de l'Union Indochinoise, de la France et de l'étranger. Néanmoins, les contrats en cours ou à terme passés avant la publication de cet arrêté pourront être exécutés moyennant certaines formalités. Cette mesure est consécutive aux inondations qui ont atteint plusieurs provinces du Cambodge.

La foire de Kompong-Cham. — Une foire aux camions s'est tenue récemment à Kompong-Cham. De nombreux véhicules industriels à essence, à gazogène ou à moteur Diesel étaient présentés.

En même temps, l'Institut des Recherches Agronomiques montrait aux Cambodgiens, à l'aide de dioramas accrochés aux murs de son pavillon, d'un côté, les méfaits causés au pays par l'incendie des forêts et « rays », de l'autre, le moyen de remédier au mal déjà causé en reconstituant la forêt de jadis. Portant en quelque sorte la démonstration sur le « terrain », l'Institut a reconstitué près du stand un « chamcar » où poussent les diverses cultures plantées dans le « ray ».

L'office du riz exposait aussi différentes machines pour amener l'eau dans les rizières plus rapidement et avec un minimum de fatigue.

Le gibier cambodgien. — Au cours d'un récent voyage au Cambodge, M. Urbain, directeur du Jardin zoologique de Vincennes, a localisé son activité dans la région de Kompong thom où il voulait principalement voir un bovidé assez curieux : le kouprey, animal qui se tient entre le gaur et le banteng, dont les représentants vivent en troupes de quatre à six, leur pelage est gris vif quand ils sont jeunes. Les vieux mâles sont noirs. De cette race très rare et bien particulière, il a pu découvrir, près de la frontière siamoise, un exemplaire vivant qui a été offert au Parc Zoologique.

Cette région cambodgienne était, il y a une quinzaine d'années, extrêmement riche en animaux, mais les cerfs ont tout particulièrement diminué pour deux raisons : ils sont très recherchés par les marchands chinois de la région du Siam, puis les forêts cambodgiennes sont souvent détruites par les feux de brousse, allumés par les indigènes qui récoltent ainsi plus

facilement certaines tortues terrestres, dont ils font plusieurs usages. Il faudrait lutter contre cette dernière façon de faire et aussi envisager une plus stricte application de la réglementation édictée sur la chasse en Indochine.

D'autre part, aux dires du voyageur, des mesures devraient être envisagées pour une plus stricte application de la réglementation édictée sur la chasse par le chef de la colonie.

Emissions radiophoniques. — Les premières émissions radiophoniques ont obtenu grand succès.

Le journal *l'Union* mentionne que le poste de réception de l'auto-librairie de la Bibliothèque royale diffusa les émissions au milieu d'une affluence enthousiaste. On espère que cette tentative heureuse permettra d'instituer des émissions régulières en langue cambodgienne.

LAOS

Cessation des services fluviaux sur le Mékong. — Les services qui reliaient Luang-prabang à Saïgon ont été arrêtés le 1^{er} septembre à l'expiration des contrats passés avec la compagnie concessionnaire et qui, on le sait, n'ont pas été renouvelés.

Le Mékong était considéré jusqu'alors comme la voie de communication la plus intéressante. C'est encore notre impression et nous croyons fermement que le Mékong restera, de longues années encore, — et peut-être de plus en plus — la voie principale et la plus avantageuse pour le déblocage économique du Laos.

Contrairement aux pronostics de l'administration, la route n° 13, qui devait être achevée le 1^{er} septembre de cette année, a donné lieu à des mécomptes qui ne permettent pas son utilisation pour un trafic important entre la région de Paksé, économiquement la plus importante du Laos et le Cambodge et la Cochinchine. Un service régulier et intensif de transports lourds ne pourra y être établi que quand cette voie aura été élargie et tassée. Aussi y a-t-il lieu de craindre que la gare siamoise d'Oubone, à 38 km. de Paksé, reçoive toutes les marchandises que le bas Laos exportait et que ce pays ne soit tenté de s'approvisionner à Bangkok en articles anglais, allemands et japonais. Les frais de transport par la voie ferrée Bangkok-Oubone seront toujours en effet très inférieurs aux frets Paksé-Saïgon par camions automobiles.

On a oublié qu'une voie de grand trafic économique, pour se substituer à une voie fluviale, doit supporter un très important trafic de camions de 10 et 20 tonnes. Il n'en est pas question pour la route n° 13.

Aussi, pour le moment, la politique qui prône l'abandon du Mékong et l'emploi de la route pour déblocage le Laos risque de faire perdre à Saïgon plusieurs millions par an au bénéfice du chemin de fer Siamois et du port de Bangkok.

Levant

GÉNÉRALITÉS

Texte du Pacte oriental. — Voici le texte du Pacte oriental (cf. *Asie française*, juillet-août 1937, page 207) tel qu'il a été publié par le *Journal de Téhéran*.

Sa Majesté Impériale le Chahinchah de l'Iran,
Sa Majesté le Roi d'Afghanistan,
Sa Majesté le Roi d'Irak,
Le Président de la République Turque,

Désireux de contribuer par tous les moyens en leur pouvoir au maintien des relations d'amitié et de bonne entente entre eux ;

Animés du désir d'assurer la paix et la sécurité dans le Proche Orient au moyen de garanties additionnelles dans le cadre du Pacte de la Société des Nations et de contribuer ainsi à la paix générale ;

Pénétrés de leurs obligations en vertu du traité de renonciation à la guerre signé à Paris le 27 août 1928 et des autres traités auxquels ils sont parties, qui sont tous en harmonie avec le Pacte de la Société des Nations et le Traité de renonciation à la guerre ;

Ont décidé de conclure le présent traité et ont, dans ce but, nommé :

Sa Majesté Impériale le Chahinchah de l'Iran, Son Excellence Enayatollah Samiy, Ministre des Affaires étrangères ;

Sa Majesté le Roi de l'Afghanistan, Son Excellence Monsieur Feiz Mohammad Khan, Ministre des affaires étrangères d'Afghanistan ;

Sa Majesté le Roi d'Irak, Son Excellence Monsieur le Docteur Nadji-Al-Asil, Ministre des affaires étrangères d'Irak ;

Le Président de la République Turque, Son Excellence Monsieur le docteur Tefvik Rushtü, Ministre des affaires étrangères de Turquie ;

Qui, ayant échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article premier. — Les hautes parties contractantes s'engagent à poursuivre une politique d'abstention absolue de toute ingérence dans leurs affaires intérieures.

Art. 2. — Les hautes parties contractantes s'engagent expressément à respecter l'inviolabilité de leurs frontières communes.

Art. 3. — Les hautes parties contractantes conviennent de se consulter dans tous les conflits d'ordre international ayant trait à leurs intérêts communs.

Art. 4. — Chacune des hautes parties contractantes s'engage vis-à-vis de l'autre à ne recourir en aucun cas, soit isolément, soit conjointement avec une ou plusieurs tierces puissances, à aucun acte d'agression dirigé contre l'une d'elles.

Sont considérés comme actes d'agression :

1° La déclaration de guerre ;

2° L'invasion, par les forces armées d'un Etat, même sans déclaration de guerre, du territoire d'un autre Etat ;

3° L'attaque, par les forces terrestres, navales ou aériennes d'un Etat, même sans déclaration de guerre, du territoire, des navires ou des aéronefs d'un autre état ;

4° L'aide ou assistance, soit directe, soit indirecte à l'agresseur.

Ne constituent pas des actes d'agression :

1° L'exercice du droit de légitime défense, c'est-à-dire la résistance à un acte d'agression tel qu'il est défini ci-dessus ;

2° L'action ou application de l'article 16 du Pacte de la Société des Nations ;

3° L'action en raison d'une décision prise par l'assemblée ou par le Conseil de la Société des Nations, ou en application de l'article 15, paragraphe 7, du Pacte de la Société des Nations, pourvu que dans ce dernier cas cette action soit dirigée contre l'état qui le premier s'est livré à une attaque ;

4° L'action d'aide à un état soumis à l'attaque, l'invasion ou le recours à la guerre par une autre des hautes parties contractantes, contrairement au traité de renonciation à la guerre signé à Paris le 27 août 1928.

Art. 5. — Si l'une des hautes parties contractantes estime qu'une violation de l'article 4 du présent traité a été ou est sur le point d'être commise, elle portera immédiatement la question devant le Conseil de la Société des Nations. La disposition qui précède ne porte pas atteinte au droit de cette haute partie contractante de prendre toutes mesures qu'elle juge nécessaires dans ces circonstances.

Art. 6. — Si l'une des hautes parties contractantes se livre à une agression contre une tierce puissance, l'autre haute partie contractante pourra, sans préavis, dénoncer le présent traité vis-à-vis de l'agresseur.

Art. 7. — Chacune des hautes parties contractantes s'engage à prévenir, dans ses limites respectives, la formation ou l'action de bandes armées, associations ou organisations pour le renversement des institutions établies en vue de porter atteinte à l'ordre ou à la sécurité de toute partie, frontalière ou autre, du territoire de l'autre partie ou en vue de porter atteinte au régime de gouvernement de cette autre partie.

Art. 8. — Les hautes parties contractantes, ayant déjà reconnu dans le pacte général de renonciation à la guerre du 27 août 1928 que le règlement ou la solution de tous les différends ou conflits, quelles que soient leur nature ou leur origine, qui pourront surgir entre elles, ne devra jamais être recherché que par des moyens pacifiques, confirment cette disposition et déclarent s'en référer aux procédures créées ou à créer à cet égard entre les hautes parties contractantes.

Art. 9. — Aucun des articles du présent traité ne peut être considéré comme diminuant en quoi que ce soit les obligations assumées par chacune des hautes parties contractantes, en vertu du pacte de la Société des Nations.

Art. 10. — Le présent traité rédigé en français, signé en quatre exemplaires, dont chacune des hautes parties contractantes reconnaît avoir reçu l'un, est conclu pour la durée de cinq années.

A l'expiration de ce délai, à moins qu'une des hautes parties contractantes n'ait notifié sa dénonciation, avec préavis de six mois, le traité sera considéré comme renouvelé de plein droit pour une nouvelle période de cinq ans, d'époque en époque, jusqu'à ce qu'une ou plusieurs des hautes parties contractantes ait notifié sa dénonciation avec préavis de six mois. Le traité, dénoncé avec l'une des parties, continue à exister entre les autres.

Le présent traité sera ratifié par chacune des hautes parties contractantes, conformément à sa constitution, et enregistré à la Société des Nations par le Secrétaire général, qui sera prié d'en donner connaissance aux autres membres de la Société.

Les instruments de ratification seront déposés par chacune des hautes parties contractantes auprès du gouvernement iranien.

Aussitôt que les instruments de ratification auront été déposés par deux hautes parties contractantes, le présent traité entrera en vigueur entre ces deux parties. Il entrera en vigueur avec la troisième quand celle-ci déposera l'instrument de ratification et ainsi avec la quatrième.

Chaque dépôt des instruments de ratification sera immédiatement notifié par le gouvernement de l'Iran à tous les signataires du présent traité.

Fait au Palais de Saad-Abad, le 8 juillet 1937.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Situation politique en Syrie. — Les difficultés politiques connues par le gouvernement de Damas et signalées précédemment par l'*Asie française* paraissent s'atténuer légèrement.

En Djézireh, où un régime de décentralisation administrative destiné à diminuer l'influence de Damas a été instauré, il ne règne toutefois qu'un calme apparent ; les populations chrétiennes attendent le résultat des négociations que le Cardinal Tappouni et Mgr Hebbé doivent mener à Paris après avoir séjourné à Rome. Le premier vient de Beyrouth et le second directement de Djézireh.

Chez les Alaouites, les récentes élections législatives ont donné une forte majorité aux candidats patronnés par le gouvernement nationaliste de Damas, mais, à en croire certaines informations, les résultats proclamés soulèveraient de nombreuses protestations.

Au Djébel Druze, un accord temporaire est finalement intervenu. Les notables druzes ont accepté qu'un fonctionnaire syrien exerçât les fonctions de Mohafez pendant la période électorale qui va s'ouvrir incessamment, sous réserve de son remplacement ultérieur par le chef druze autonomiste, l'Emir Hassan, dont les dirigeants syriens semblaient n'avoir envisagé jusqu'ici la nomination qu'avec une certaine répugnance. Les préférences du gouvernement de Damas seraient allées à Soltan el Attrache, le chef militaire de la rébellion druze de 1925, récemment amnistié par le gouvernement français ; Soltan aurait refusé nettement ce poste tout en préconisant la nomination de son cousin Hassan.

Le traité franco-syrien sera-t-il modifié ? —

Le bruit a couru en Syrie que le gouvernement français avait, à la suite des récents incidents antichrétiens de Djézireh, exigé du gouvernement de Damas des garanties particulières à l'égard des minorités. Ce serait, à notre avis, chose nécessaire si la France veut éviter des incidents graves quand le mandat qu'elle exerce encore aura disparu.

Or, le 13 octobre, M. Djémil Mardan bey, Président du Conseil du gouvernement syrien, a fait à la presse damasquine une déclaration de laquelle il ressort « qu'aucune modification ne serait apportée au traité franco-syrien qui sera appliqué textuellement ».

L'*Asie française*, qui le déplore aussi bien pour la sécurité des minoritaires syriens que pour le renom de la France, reviendra, avant longtemps, sur cette question.

Les élections au Liban. — Dans son dernier numéro (page 256), l'*Asie française* écrivait : « En ce qui nous concerne, nous souhaitons vivement voir la bonne harmonie régner entre les chrétiens libanais pour le plus grand bien de leur pays: »

Cette union s'est heureusement faite et le parti

du Président Eddé et celui du chef de l'opposition Bécharra el Khoury ont finalement décidé de ne présenter qu'une liste unique. Nous ne connaissons pas encore les résultats dans le détail ; mais ce qui importe avant tout, c'est que cette union des chrétiens ait permis aux élections de se dérouler dans le calme et que quelques fauteurs de troubles qui pensaient se glisser au Parlement à la faveur d'une situation qui leur était profitable en aient été évincés.

On a dit évidemment que cette union de la dernière heure avait été imposée par le Haut Commissaire et qu'il y avait là une atteinte à l'indépendance libanaise, indépendance consacrée par le récent traité franco-libanais. Même si cela était, il ne faudrait voir dans l'intervention du Haut-Commissaire que le souci de la France d'apporter au Liban un appui discret dont il a certainement encore besoin et qui ne se manifeste qu'au mieux de ses intérêts.

Prorogation du mandat du Président de la République libanaise. — Par arrêté du Haut Commissaire en date du 6 octobre 1937, la durée du pouvoir du Président de la République en exercice a été, en conformité de la constitution (article 49), fixée à six années, à compter de la date de son élection. Le même arrêté prévoit que le Président ne pourra être réélu qu'après un intervalle de six années.

Les élections dans le Sandjak d'Alexandrette. — Le Conseil de la S. D. N., lors de sa session du mois de mai 1937 au cours de laquelle a été élaboré le statut du Sandjak, avait décidé de faire contrôler les premières élections.

La Commission de contrôle vient d'être désignée. Elle comprend M. T. Reid (Britannique), ancien maire de Colombo (Président) ; M. Secrétan (Suisse), Professeur de droit à l'Université de Lausanne (vice-Président) ; M. J. Lagrange (Belge), ancien secrétaire de la Commission mixte d'émigration gréco-bulgare ; M. van der Mandère (Néerlandais), ancien inspecteur de cercle du plébiscite de la Sarre, directeur de l'Université populaire de la Haye ; M. H. Reimers (Norvégien), ancien juge à la Cour suprême du plébiscite de la Sarre, avocat à la Cour suprême de Norvège.

La Commission de contrôle est partie pour le Sandjak d'Alexandrette, où elle préparera les opérations électorales qui doivent avoir lieu au début de 1938.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE
ET IRAK

Le problème palestinien. — Le projet de partage de la Palestine dont l'*Asie française* a signalé à diverses reprises et signale aujourd'hui encore les répercussions, a entraîné des incidents graves en Palestine. Une véritable ère de terrorisme s'est ouverte ; des bombes ont explosé un peu partout, des voies ferrées et des lignes télé-

phoniques ont été coupées, le poste radio et l'aéroport de Lydda ont été incendiés. Enfin, on a signalé de nombreux assassinats dont celui d'un fonctionnaire anglais, M. Andrews, commissaire régional de Galilée, et du comptable Mae Evans, son adjoint.

Les autorités britanniques ont pris immédiatement de sévères mesures de représailles. Des amendes collectives ont été imposées ; des maisons de rebelles ont été dynamitées ; la circulation a été réglementée. De nombreuses arrestations ont été opérées, dont plus d'une centaine notamment pour la seule ville de Nazareth ; un certain nombre de responsables, dont plusieurs dirigeants du Haut Comité arabe, ont été embarqués sur un bateau de guerre anglais et déportés aux Seychelles.

Le grand mufti de Jérusalem, Hadj Amine el Husseini, âme de la rébellion, n'a pas été arrêté par les Anglais. Il a pu se réfugier d'abord dans la mosquée d'Omar, d'où il a gagné la côte pour s'embarquer sur un voilier à destination du Liban, où il séjourne sous la surveillance des autorités françaises. Hadj Amine el Husseini a été destitué des fonctions de Président du Comité général des Wakfs palestiniens, sur lesquels les autorités britanniques ont décidé d'effectuer un contrôle financier.

Les Assyriens de l'Irak. — Le Conseil de la S. D. N., s'intéressant au sort des Assyro-Chaldéens désireux de quitter l'Irak où ils craignaient pour leur sécurité depuis la fin du mandat anglais, avait tenté de mettre sur pied un plan général tendant à les établir hors de ce pays.

Dans sa dernière session, le Conseil a reconnu l'inutilité de ses efforts. Il s'est borné, d'une part, à autoriser le Comité spécial à continuer, si possible, l'installation de réfugiés en Syrie dans la vallée du Khabour, et, d'autre part, il a pris acte des déclarations du gouvernement de Bagdad, donnant pour l'avenir toutes garanties à la minorité assyrienne.

TURQUIE

Départ du premier Ministre. — *L'Asie française* a annoncé, dans son dernier bulletin (page 259), que le Président du Conseil, le Général Ismet Ineunu avait obtenu un congé de 45 jours et que le Ministre de l'Economie Nationale, Jelal Bayar, député d'Izmir, assumait la direction des services de la Présidence du Conseil.

Les rumeurs les plus diverses ont accompagné le départ en congé d'Ismet Ineunu. On a parlé d'une désaffection profonde d'Attaturk pour son collaborateur de la première heure, désaffection causée par le refroidissement des relations turco-russes et, tout récemment, par la non réélection de la Turquie au Conseil de la S. D. N. ; on a envisagé également une modification de la constitution turque.

Le 27 octobre dernier, une nouvelle émanant d'Ankara a annoncé que Jelal Bayar, chargé de former le nouveau cabinet ministériel, avait fait approuver la liste de ses collaborateurs par Attaturk et notamment son remplacement au portefeuille de l'Economie Nationale par Chaker Khe-sebir.

L'éducation militaire des femmes. — D'après une récente nouvelle d'Ankara, les écolières et étudiantes suivront dorénavant des cours d'éducation militaire.

ARABIE

Revendications séoudiennes sur Akaba. — De nombreuses informations de presse annoncent que le souverain du royaume arabo-séoudien, Ibn Séoud, revendiquerait à nouveau la possession de la région d'Akaba et qu'il appuierait ses revendications par des concentrations de forces.

D'après les précisions recueillies par *l'Asie française*, la bourgade d'Akaba a été comprise dans le territoire égyptien jusqu'au règne du Khédivé Ismail, qui en fit don à la Turquie ; la délimitation de la frontière égypto-turque de 1906 confirma cette cession. En 1917, Akaba fut occupé par les Alliés qui en firent, avec les Arabes du Chérif Hussein, la base de leurs opérations militaires. Le 18 mai 1924, le roi du Hedjaz, Hussein, céda « temporairement » l'administration d'Akaba à l'émirat de Transjordanie ; le 18 juillet 1924, Abdallah, roi de Transjordanie, proclama cette annexion « définitive ». Ibn Séoud protesta à diverses reprises et obtint, en mai 1926 notamment, l'ouverture de négociations ; à la demande de l'Angleterre, il fut décidé de réserver toute décision et le gouvernement séoudien promit de ne pas s'immiscer dans l'administration d'Akaba. En 1935, l'Emir Abdallah, qui revendiquait alors le trône du Hedjaz, y renonça et exigea d'Ibn Séoud, en échange, l'abandon de toute prétention sur Akaba et ses environs immédiats.

Accord italo-yéménite. — *L'Asie française* a annoncé dans son dernier bulletin (page 261) que le traité italo-yéménite conclu en 1927 avait été renouvelé le 4 septembre dernier.

A l'occasion de ce renouvellement, le roi du Yemen, l'Iman Yahia, aurait fait connaître au Duce qu'il approuvait sa politique à l'égard du monde islamique et exprimé l'espoir qu'elle puisse se développer encore pour le plus grand bien des musulmans.

Diverses informations de presse ayant affirmé que le souverain du Yemen avait reconnu dans cette lettre la conquête et l'annexion de l'Éthiopie une dépêche de l'agence « l'Orient-Arabe », en provenance d'Aden, a affirmé qu'il n'en était rien.

Extrême-Orient

CHINE

Les secours aux blessés. — Le *Journal de Changhaï* donne d'intéressants renseignements sur les œuvres d'hospitalisation pour les blessés.

Changhaï soigne dans ses murs plus de 3.500 blessés, 2.000 environ sur le Settlement et 1.500 sur la concession française. Ils sont répartis en divers hôpitaux et ambulances sous la direction de la Croix-Rouge chinoise qui se doit de fournir les fonds, en partie du moins, les conseils qui s'imposent et son aide entière.

La concession française compte en temps normal 10 hôpitaux ; elle en compte à l'heure actuelle 18. Huit d'entre eux ont été fondés en raison des hostilités qui se déroulent aux environs de la cité internationale.

Les missions chrétiennes de divers cultes à Changhaï ont été les premières à contribuer, dans la mesure de leurs moyens, aux œuvres ainsi créées. Toutes font preuve d'un dévouement absolu, la plupart portant leur activité près des lignes de combat, au mépris du danger.

On assiste à maintes reprises au spectacle qu'offrent ces lourds camions arborant la Swastika rouge, et autour desquels s'affairent nombre de religieux qui veillent au transport des blessés et leur prodiguent les soins que nécessite leur état.

Les cas de dévouement et d'héroïsme sont nombreux ; telle l'odyssée des Mères Franciscaines dont l'hôpital du Sacré-Cœur à Yangtzepoo comprenait un grand nombre de blessés et un nombre plus grand encore de réfugiés ; il dut être évacué d'urgence, sa situation étant devenue intenable sous un bombardement continu.

Les Mères Auxiliatrices de l'Institution Saint-Joseph, rue Montauban, ont mis, sans hésiter, à la disposition des autorités municipales chinoises du Plus Grand Changhaï des locaux qui ont permis au grand hôpital du Centre Civique d'y installer une ambulance de 320 lits pour les blessés. On y compte 18 docteurs, 78 infirmières et 12 aides, avec pharmacie, salle d'opération, salles de pansements, etc.

L'hôpital de la Confraternité Orthodoxe russe reçoit, lui aussi, des blessés de guerre et des victimes que font indirectement les bombardements aériens.

Enfin, pour suppléer au manque d'infirmières qui se fait sentir, 110 dames russes, répondant à l'appel qui a été lancé par la colonie russe, se sont présentées et travaillent comme infirmières bénévoles.

L'école de commerce russe de l'avenue Pétain a été transformée en annexe de l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe pour être en état de recevoir en cas de nécessité les convalescents.

Chiffres de population. — Voici, suivant le *Chinese Economic Journal and Bulletin* de mai 1937, les chiffres recueillis par la Direction des

statistiques du gouvernement central qui a procédé ce dernier printemps au recensement de la population de la Chine : Changhaï : 3.795.314 habitants (dont 1.159.775 dans la concession internationale et 498.193 dans la concession française) ; Nankin, plus de 1.019.000 ; Canton : 1.217.807 ; Sianfou : 201.234.

L'industrie minière. — Suivant les statistiques établies par la Fédération Nationale Chinoise des Industries Minières, le nombre des grandes sociétés minières existant en Chine serait actuellement de 143.

Celles qui s'adonnent à l'extraction du charbon sont les plus nombreuses, l'industrie houillère intéressant 62 % des compagnies minières de Chine ; viennent ensuite l'étain (22 %) et l'or (3 %).

Les capitaux investis sont évalués comme suit : plus de 98 millions de dollars chinois dans les mines de charbon ; 3.300.000 \$ dans les mines d'étain, et plus de 1.400.000 \$ dans les mines d'or, bien qu'il n'existe que deux compagnies aurifères.

La plupart des mines de charbon sont situées dans le Nord de la Chine, c'est-à-dire dans les provinces du Chantung, du Honan, du Chansi, du Hopei.

Les entreprises industrielles. — L'industrie chinoise a donné des signes certains de reprise après la crise de 1935. Les usines qui avaient souffert du manque de fonds ont reçu une aide financière plus large de la part des banques ; la hausse des prix qui s'est produite du fait de la réforme monétaire a stimulé la production industrielle ; enfin les efforts de l'administration des douanes en vue de restreindre la contrebande des produits manufacturés étrangers ont contribué à atténuer les effets de cette concurrence déloyale.

Mais l'amélioration de la situation industrielle doit cependant être surtout attribuée à l'augmentation du pouvoir d'achat des populations rurales à la suite des bonnes récoltes de 1936.

La demande pour les produits manufacturés, qui était tombée à un niveau très bas en 1935, a repris quelque peu après la récolte de printemps et, pendant la deuxième moitié de l'année, l'industrie a dû fournir de grandes quantités de marchandises générales. Les compagnies de navigation et les chemins de fer ont transporté un bien plus fort volume de marchandises qu'en 1935.

La crise des années 1932 à 1935 n'a pas été inutile, en ce sens qu'elle a appelé l'attention du pays sur la nécessité d'améliorer l'organisation intérieure des entreprises industrielles pour éviter le danger de la faillite au cours des années maigres.

Dans certains cas, des installations trop vieilles ont été remplacées par des machines modernes. On a encouragé la standardisation des matières premières et des produits manufacturés ; on a adopté des méthodes plus scientifiques pour l'administration des entreprises industrielles et leur comptabilité a été modernisée.

Population des grandes villes mandchoues.

— Les autorités de Mandchourie ont procédé à un recensement à la fin de l'année 1936. Les principales villes de ce pays s'inscrivaient avec le chiffre de population suivant :

Moukden : 534.473 habitants ; Kharbine : 460.163 ; Dairen : 383.547 ; Sinking (anciennement Tchangtchoun) : 303.305 ; Antoung : 166.577 ; Kirin : 126.863.

Les grands organismes du Mandchoukouo. —

La compagnie des Chemins de fer du Sud-Mandchourien, qui fut longtemps l'instrument de l'influence politique et économique nipponne en Mandchourie, s'est fractionnée en quatre puissants organismes.

1° L'Administration générale des chemins de fer, dont les pouvoirs s'étendent sur l'ensemble des réseaux ferrés : lignes appartenant en propre au Sud-Mandchourien ; lignes de l'Etat du Mandchoukouo et celles du Nord-Coréen. Cette administration forme un département du gouvernement dont le siège est à Moukden. Ainsi a été réalisée l'unification de tout le réseau mandchou et coréen.

2° Un service économique spécial assure la direction des entreprises existantes ou à créer qui sont en marge de l'exploitation ferroviaire. Il dirige également un bureau de recherches pour le développement économique.

3° Un service particulier assure les achats et la distribution de tout le matériel nécessaire à l'exploitation et des voies ferrées.

4° Une société a été constituée pour remplacer le Bureau commercial de la Compagnie du Sud Mandchourien. Cette dernière a souscrit le capital de la nouvelle société, concurremment avec la Compagnie Minière des Charbons de Mandchourie. En dehors du charbon des houillères locales, la Société Commerciale vend et distribue des engrais produits par la Compagnie de Chimie de Mandchourie et des pièces livrées par les Aciéries-Fonderies d'Anshan.

Le Japon a voulu créer ainsi en Mandchourie des organismes qui répondent aux besoins du développement économique et industriel du nouvel Etat.

JAPON

A la Diète. — L'empereur Hirohito a ouvert le 3 septembre la session extraordinaire de la Diète nipponne. Il vint au parlement accompagné de son frère, le prince Takamatsû, du maréchal prince Nashimoto, de M. Matsudaira, Ministre de la Maison Impériale et de plusieurs autres hauts fonctionnaires.

Le souverain lut le rescrit impérial déclarant ouverte la session extraordinaire de la Diète. Il exprima ses regrets profonds de l'« attitude belliqueuse » de la Chine et de l'obligation où il se trouvait de constater qu'elle ne se rend pas compte

des objectifs véritables du Japon, ce qui a causé « l'incident » sino-nippon actuel.

L'empereur a loué les services rendus par les troupes japonaises qui luttent pour amener la Chine à modifier son attitude pour assurer une paix durable en Extrême-Orient.

Nous nous sommes toujours intéressés, a dit le souverain, à la réalisation de la prospérité des deux nations par leur coopération et à l'établissement d'une situation stable en Extrême-Orient.

L'empereur a souhaité que tous les sujets de l'empire s'unissent solidement dans un esprit de loyauté et de dévotion pour la cause publique, afin de permettre à la nation d'atteindre son objectif.

Il a dit avoir donné l'ordre au Cabinet de soumettre à la Diète un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires et a exprimé l'espoir que tous les membres de la Diète coopèreront à la discussion du projet relatif à la conduite des affaires de l'Etat.

On considère que la teneur du rescrit impérial est extraordinaire, car, en général, les rescrits ne font aucune allusion politique et suivent une ligne traditionnelle.

Les projets de loi qui ont été soumis au cours de la session extraordinaire portent principalement sur les points suivants :

1° Donner au gouvernement l'autorité nécessaire pour limiter ou interdire les exportations et les importations en temps de guerre afin de mieux assurer la défense nationale et stabiliser la vie économique du pays ;

2° Donner au gouvernement l'autorité nécessaire pour régler la distribution des marchandises et s'occuper des conséquences des restrictions apportées au commerce extérieur ;

Le commerce extérieur sera réglementé par un système de licences pour l'importation, facilitant l'importation du matériel militaire et limitant l'exportation du matériel de guerre.

Il a été également décidé que le gouvernement aura le contrôle de la fabrication.

Un comité spécial a été créé par le Ministère de l'Agriculture en vue de la création de groupements dans tous les villages et petites villes pour venir en aide aux familles des hommes appelés sous les drapeaux.

Le Ministère de l'Enseignement a décidé que les instituteurs et professeurs appelés sous les drapeaux toucheront leur traitement complet durant les hostilités.

L'association des banquiers japonais a décidé de maintenir le cours du yen à 1 sh. 2 d. par rapport à la livre sterling, les banques de change fixant le cours pour les autres devises étrangères. La direction de la Yokohama Specie Bank a demandé aux banques étrangères de se conformer à cet accord.

La session extraordinaire de la Diète a pris fin le 8 septembre. Les deux Chambres ont approuvé le crédit de 2.022 millions de yens demandé pour couvrir les frais de « l'incident » sino-

nippon. Le Parlement a également approuvé onze mesures destinées à donner au gouvernement des pouvoirs étendus pour placer l'économie japonaise sur le pied de guerre.

Avant leur ajournement, les deux Chambres ont adopté des résolutions en faveur d'une « persévérance tenace » dans la réalisation des désirs exprimés par l'empereur dans son discours du 4 septembre.

M. Machida, Président du Minseito, a déclaré à la Chambre Basse que le Japon ne désire que la paix en Asie orientale, mais que la Chine poursuit une politique nationale d'hostilité et de mépris envers le Japon.

Il a ajouté que la crise actuelle a été causée uniquement par les provocations de la Chine et exprimé l'espoir que les puissances étrangères comprennent la position du Japon.

Il a terminé en disant que la situation en Asie orientale doit être réglée par les Asiatiques eux-mêmes, afin d'éviter l'intervention d'un tiers.

Déclarations nippones sur le conflit sino-japonais. — Le 5 septembre, le prince Konoyé, chef du gouvernement japonais, fit la déclaration suivante devant la Chambre des Pairs :

Le gouvernement japonais arrêtera son action punitive dès que la Chine s'efforcera sincèrement de collaborer avec le Japon pour instaurer la paix et développer la culture en Orient. Mais actuellement, le Japon n'a qu'un moyen à sa disposition : il doit porter un coup définitif à l'armée chinoise et la priver ainsi de toute volonté de combattre. Si la Chine persiste dans son attitude de résistance, le Japon est prêt à envisager une campagne prolongée et fera face à toutes les difficultés pour accomplir sa mission et pacifier l'Orient.

Le même jour, M. Hirota, Ministre des Affaires étrangères, exposa longuement devant la Diète les raisons et le but de l'action japonaise en Chine. Nous extrayons de ce discours les passages suivants :

Depuis le début de l'affaire actuelle, le gouvernement japonais a poursuivi sa politique de « règlement local et de non-aggravation » et il a fait tous ses efforts pour aboutir à une solution rapide. Le gouvernement de Nankin a été invité à reconsidérer son attitude, mais il n'a pas manifesté la moindre sincérité ; tout au contraire, il a concentré ses armées en Chine du Nord pour provoquer le Japon et il a lancé dans la Chine centrale et du Sud, et plus particulièrement dans la vallée du Yang-Tsé, une campagne antijaponaise des plus malignes qui n'a pas seulement empêché nos ressortissants dans cette région de se livrer à leurs entreprises pacifiques, mais qui a menacé leur existence même.

Dans ces circonstances, le gouvernement japonais, qui désirait dans la mesure du possible éviter toute menace à la paix, a ordonné à tous les résidents japonais d'évacuer Hankéou et les autres villes de la vallée du Yang-Tsé. Peu de temps après, le 9 août, le sous-lieutenant Oyoma et le marin Saito, qui appartenaient aux forces expéditionnaires japonaises, ont été assassinés à Changhaï par les membres du corps chinois de « préservation de la paix ». Même alors, le Japon est resté fidèle aux moyens pacifiques et il a cherché à régler l'affaire par le retrait du corps chinois de « préservation de la paix » et la suppression des ouvrages militaires qui avaient été construits en violation de l'armistice de 1932.

Sous différents prétextes, la Chine a refusé de tenir compte de nos demandes, accru ses effectifs et renforcé ses ouvrages militaires dans la zone interdite. Finalement, sans aucune justification, elle a attaqué les Japonais. Sur ce, notre gouvernement a estimé qu'il était de son devoir d'envoyer quelque renfort naval à Changhaï, afin d'assurer la protection de nos nationaux dans cette ville.

Ici se place le récit de la démarche des Puissances au sujet de la sécurité de Changhaï :

En présence de ces événements inquiétants à Changhaï, les ambassadeurs des cinq puissances, la Grande-Bretagne, l'Amérique, la France, l'Allemagne et l'Italie ont adressé une demande commune, le 11 août, au Japon et à la Chine, demandant à ces deux pays de faire tout leur possible pour exclure Changhaï du théâtre des hostilités, afin de sauvegarder la vie et les intérêts des étrangers.

Par l'intermédiaire de notre ambassadeur, M. Kawagoe, notre gouvernement a répondu que le Japon étant particulièrement soucieux de la sécurité, de la vie et des intérêts des étrangers ainsi que des Japonais à Changhaï, la Chine devrait, comme première condition, ordonner le retrait de ses troupes régulières et de son « corps de préservation de la paix », lesquels avançaient en direction de la concession internationale et menaçaient les Japonais.

Notre gouvernement exigeait également la destruction des ouvrages militaires dans le voisinage de la concession internationale. C'est seulement à ces conditions que le Japon serait prêt à replacer ses forces armées à ses positions primitives. Notre ambassadeur avait encore reçu l'instruction de demander aux puissances intéressées d'user de leur influence auprès de la Chine pour l'amener à exécuter ces mesures urgentes et nécessaires, eu égard aux circonstances. La Chine a rejeté cette demande.

Le 13 août, les consuls généraux de Grande-Bretagne, de France, des Etats-Unis à Changhaï ont soumis un plan concret, proposant au Japon et à la Chine d'entamer des négociations directes. Le texte de cette proposition a été reçu à Tokio, le 13 août à minuit. Mais, dans l'après-midi du même jour, les armées chinoises qui ne cessaient d'affluer dans la région de Changhaï, ont déclenché une offensive et, le 14, leurs avions bombardaient, non seulement le quartier général de nos forces de débarquement, mais également notre navire de guerre l'*Idzumo* et notre consulat général ainsi, d'ailleurs, que toute la concession internationale.

Dans ces conditions, il ne nous restait pas autre chose à faire que d'abandonner tout espoir d'un règlement pacifique et de protéger par les armes nos 30.000 nationaux résidant à Changhaï. J'ai le regret de déclarer que les efforts sincères des puissances intéressées n'ont pu aboutir à la suite des violations commises par les Chinois.

Changhaï étant ainsi devenu le théâtre des hostilités, il était naturel que les puissances qui avaient investi dans cette ville d'importants capitaux, et dont un grand nombre de nationaux se trouvaient en danger, éprouvassent de sérieuses préoccupations. A la date du 18 août, la Grande-Bretagne a fait savoir au Japon et à la Chine être prête à assumer la responsabilité de protéger les sujets japonais résidant dans la concession internationale, si les gouvernements de Tokio et de Nankin consentaient à retirer leurs forces respectives et à confier aux autorités étrangères la protection des sujets japonais. Le lendemain, 19 août, le gouvernement français nous a informés qu'il était prêt à appuyer la proposition britannique. De même, le gouvernement américain avait précédemment exprimé l'espoir que les hostilités seraient suspendues dans la zone de Changhaï.

Le Japon, dont les intérêts à Changhaï sont aussi importants que ceux de ces puissances, se préoccupe tout autant qu'elles de la paix dans cette ville, mais, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'action que les Chinois ont entre-

prise à Changhaï et aux alentours de cette ville constitue une violation nette de l'armistice de 1932, car, contrairement aux stipulations de cet accord, les Chinois ont fait entrer leurs troupes régulières dans la zone interdite et ils ont, de plus, accru et renforcé les effectifs et les armements du « corps de préservation de la paix ». Enfin, forts de leur supériorité numérique, ils ont provoqué nos forces de débarquement et notre population civile. Aussi, dans sa réponse à la proposition britannique, notre gouvernement a-t-il expliqué dans les détails les efforts successifs du Japon vers une solution pacifique. Il a également exposé la vérité sur les criminelles attaques chinoises. Enfin, il a affirmé que, seul, le retrait des forces régulières chinoises et du « corps de préservation de la paix » de la zone prohibée pouvait mettre fin aux hostilités à Changhaï. Simultanément, nous avons exprimé notre espoir sincère de voir la Grande-Bretagne, en tant qu'une des parties signataires de l'armistice de 1932, employer ses bons offices pour amener le retrait des dites troupes chinoises. Nous avons envoyé des notes identiques à la France et aux Etats-Unis.

En terminant, M. Hirota donna quelques explications sur les hostilités dans la Chine du Nord :

En ce qui concerne la Chine du Nord, le gouvernement central chinois y a envoyé des armées, en violation flagrante de divers accords. Ces armées y ont accompli de nombreuses provocations et d'importantes forces chinoises ont été envoyées dans la province du Tchahar. Dans ces conditions, notre gouvernement s'est trouvé contraint de prendre des mesures pour faire face à la situation ainsi créée. Et les hostilités s'étant ainsi étendues de la Chine du Nord à la Chine du Centre, le Japon se trouve engagé dans un véritable conflit avec la Chine.

La raison fondamentale de cette situation résulte du fait que le gouvernement de Nankin, de même que les autorités militaires locales, ont depuis de longues années encouragé l'animosité antijaponaise.

Y voyant un moyen de renforcer leur propre pouvoir politique, de complicité avec certains éléments communistes, elles n'ont hésité devant aucun moyen pour compromettre l'établissement de bonnes relations sino-japonaises. Il est à peine besoin de souligner que la politique fondamentale du gouvernement japonais vise la stabilisation de l'Asie orientale au moyen d'une conciliation et d'une coopération entre le Japon, le Mandchoukouo et la Chine pour leur prospérité commune.

Asie Anglaise

EMPIRE DES INDES

L'influence russe aux Indes. — Des déclarations précises faites le 12 avril aux Communes par M. Butler, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, il ressort que plusieurs Indiens ont suivi à Moscou des cours de propagande communiste et que le nombre de ces étudiants s'est élevé à 50 au cours des deux dernières années. A leur retour dans leur pays natal, ces Indiens ont été, les uns mis en état d'arrestation et les autres soumis à une surveillance attentive.

Une enquête égyptienne sur les « Intouchables ». — Le 2 décembre 1936 est partie d'E-

gypte une mission envoyée dans l'Inde par l'Université El Azar pour y étudier la condition des « Intouchables » et le système d'éducation des Hindous musulmans. Cette mission, composée de plusieurs ulémas, avait été organisée à la demande de dirigeants musulmans désireux de rechercher les moyens d'islamiser les classes pauvres — parias et intouchables — de l'Inde et de se rendre compte des méthodes en honneur dans les principaux centres d'éducation islamique de la contrée. Elle est rentrée de Karachi à la fin de mars par la voie des airs, après avoir exposé aux directeurs des institutions visitées par elle le nouveau système d'éducation religieuse adopté par l'Université El Azar, « qui est pratiquement une combinaison d'études religieuses des sciences modernes », et après avoir « affirmé le désir des éléments éclairés égyptiens de venir aux Indes y diffuser la langue arabe et la religion musulmane parmi les parias »... On aimerait connaître les termes du rapport adressée par elle au recteur d'El Azar à la suite de son enquête auprès des classes pauvres des Indes.

La fin du commerce indien en Éthiopie.

La grande firme indienne Mohamed Ali, qui avait des magasins à Addis-Abeba, à Harrar, à Djema et dans d'autres localités de l'Éthiopie, en même temps que dans divers autres pays de l'Afrique orientale, a vu la fermeture de toutes ses succursales d'Éthiopie prononcée le 6 mars, par les autorités italiennes. Celles-ci ont donné aux directeurs de ces comptoirs dix-huit jours seulement pour clore leurs opérations commerciales, alors que les règlements italiens sur le change leur avaient déjà causé, dans le maintien de leurs affaires, de très sérieuses difficultés.

La raison alléguée par M. V. Gayda — l'utilisation de cette firme par l'espionnage britannique — n'a pas été confirmée officiellement par les autorités militaires de l'Éthiopie, non plus qu'à Rome; mais on a reproché aux négociants hindous d'avoir fourni des armes aux Ethiopiens durant tout le cours de la guerre, puis de s'être livré au trafic des devises. Toutefois, en présence des protestations qui ont été formulées par les intéressés et appuyées officiellement, le délai accordé pour la fermeture des comptoirs a été prolongé. Néanmoins, dès le 2 avril, un premier groupe d'agents de la firme Mahomed Ali avait quitté la capitale de l'Éthiopie.

La mesure d'expulsion prise par les Italiens a provoqué une interpellation à l'Assemblée législative indienne, où l'attitude des maîtres de l'Éthiopie vis-à-vis des négociants de la firme Mohamed Ali a amené quelques députés à demander au gouvernement quelles mesures il comptait prendre pour protéger les vies et les biens des Indiens en Éthiopie; mais les comptoirs de cette firme n'en ont pas moins été fermés dans toute la partie italienne de l'Afrique

orientale. Toutefois, les négociants hindous ont reçu des autorités italiennes la permission de procéder sans hâte à la clôture et à la liquidation de leurs opérations commerciales.

STRAITS SETTLEMENTS

L'aéroport de Singapour. — Le nouvel aéroport de Singapour a été récemment mis en service. Cette inauguration a été regardée par la presse anglaise comme un événement de la vie politique et économique d'Extrême-Orient. C'est du moins une grande œuvre coloniale. *The Observer* la considère sous tous ses aspects :

...L'aéroport sera fréquenté par les courriers aériens des lignes à longue distance assurant le service (Europe-Inde-Malaisie) des *Imperial Airways*, le service hollandais Amsterdam-Batavia, et éventuellement par les appareils des lignes britanniques reliant Hong-Kong avec le principal tronçon de la route impériale aérienne.

La ligne locale entre la Malaisie britannique et les Indes néerlandaises partira du nouvel aéroport, et, dans un délai de quelques mois un service aérien intérieur entre Singapour, Kuala Lumpur, Ipoh et Penang sera probablement établi.

Bien que le nouvel aéroport soit entièrement distinct du réseau d'aérodrome militaire de l'île de Singapour et de la Péninsule malaise, il revêt une importance considérable dans le plan de la défense de Singapour et les unités auxiliaires des formes aériennes recrutées par engagements volontaires auront leur quartier général à l'aéroport. Le Royal Singapour Flying Club a son club et ses bangars sur place.

Le nouvel aéroport possède trois avantages principaux : proximité du centre de la ville, approches aériennes libres et facilités combinées pour les appareils aériens et de marine.

L'aérodrome a été récupéré sur ce qui était un bassin sans profondeur alimenté par la marée et abrité de la mer par une étroite bande de terre; sept millions et demi de yards cubiques de terre ont été extraits d'une colline située à 5 milles de distance et transportés sur l'emplacement pour combler le bassin. Deux millions de yards cubiques de boue et de débris ont été dragués du fond de la mer pour créer le bassin d'accostage des hydravions et le canal. Une forte proportion des dragages ont été utilement employés pour combler d'autres emplacements.

Le terrain d'atterrissage occupe 162 ares sur une superficie récupérée de 262 ares. Il a été semé d'herbe et est de forme circulaire avec un diamètre de 1.000 yards afin de rejeter l'eau de la surface et de faciliter le drainage du sous-sol (Singapour a une chute de pluie annuelle de 95 pouces). La surface du terrain a été façonnée en forme de dôme avec une inclinaison allant de 1 à 160 en s'élevant du bord du périmètre. A trois pieds en dessous de la surface a été établi un réseau de drains souterrains ayant une longueur totale de 40 milles.

Pour se conformer à l'usage moderne, tous les bâtiments ont été concentrés dans un espace restreint de façon à réduire l'obstruction aérienne au minimum. Le dispositif adopté permet de circuler sur toute la longueur du terrain et dans toutes les directions.

On peut assurément partager l'opinion anglaise et croire qu'en raison de sa situation géographique, Singapour est appelé à devenir un grand aéroport, comme il est devenu un grand port maritime.

MALAISIE BRITANIQUE

Arrivée de travailleurs chinois. — Depuis le début de février 1937, le total des immigrants chinois autorisés à entrer en Malaisie britannique a été élevé de 4.000 à 5.000 par mois. Cette décision a été prise pour permettre à de plus nombreux coolies de se rendre dans le pays, dont sont accrus les contingents d'exportation en étain et en caoutchouc.

L'influence japonaise. — La Malaisie vit actuellement de ses exportations de caoutchouc et d'étain, en même temps que de l'activité de ses ports, dont les principaux sont Singapour et Penang.

Deux plans de restriction, dont le fonctionnement a jusqu'ici dépassé les prévisions, ont rendu aux centres de production du caoutchouc et de l'étain une certaine prospérité : ainsi le chiffre des ventes d'automobiles dans les districts de Kuala-Lumpur et d'Ipoh atteint presque celui des années 1927 et 1928. En revanche les ports n'ont pas retrouvé leur mouvement d'autrefois. De plus, le commerce d'entrepôt avec Sumatra, qui s'était considérablement développé à Penang, est en voie de complète disparition depuis la nouvelle réglementation douanière appliquée par le gouvernement des Indes Néerlandaises.

En valeur, par suite de la hausse des prix du caoutchouc et de l'étain qui a amené une amélioration du pouvoir d'achat de la population malaise, le commerce de la Malaisie n'a pas diminué. En effet, pour le premier semestre de l'année 1936, il totalise St. \$ 535 millions, chiffre égal à celui des deux semestres de l'année 1935 et supérieur de 12 % à celui du semestre correspondant de 1934. Les exportations, toujours pour les six premiers mois de 1936, se montent à St. \$ 295 millions, dépassant de St. \$ 55 millions les importations.

Examine-t-on la part prise par les divers fournisseurs du commerce d'importation de la Malaisie, on constate une progression considérable de la part du Japon. Ce mouvement ne s'est pas manifesté que sur les cotonnades ou sur les soieries, mais sur des articles aussi divers que le ciment, les allumettes ou les boîtes de conserves.

Le tarif douanier de la Malaisie soumet à un contingentement proportionnel, auquel échappent les articles anglais, les importations de cotonnades et de soieries en pièces, alors que l'importation d'articles de soie ou de coton manufacturés est libre. Aussi vend-on à Singapour des pantalons japonais dont l'épaisseur cache jusqu'à 30 yards de cotonnades et des chemises japonaises aux pans gigantesques de 2 yards de long dont le prix est respectivement le même que celui de 30 yards ou de 2 yards de cotonnade brute anglaise.

Parallèlement, le commerce de l'archipel de

Rhio et celui des îles Carimor, qui ne fait pas partie de la zone douanière des Indes néerlandaises, s'est développé d'une façon importante puisqu'il y a été importé du Japon en un mois jusqu'à 601.000 yards de cotonnades : celles-ci y sont travaillées par une main-d'œuvre très bon marché avant d'être expédiées sur Singapour sous la rubrique *ready made clothing*.

Par ailleurs, les compagnies de navigation japonaises ont monopolisé le transport du caoutchouc : ne payant un commandant de bateau qu'environ 300 yens par mois et un timonier une trentaine de yens, elles peuvent acheter la matière au-dessus de son cours.

Enfin, c'est la Yokohama Specie Bank qui, le plus souvent, vend au gouvernement et aux autorités militaires les livres sterling nécessaires au paiement à Londres du matériel destiné aux bases navales et aériennes de Singapour ; celles-ci ont vu leur crédit porté de £ 8 millions à £ 10 millions, dont la moitié a déjà été dépensée.

BIBLIOGRAPHIE

Jean PICHON: *Les origines orientales de la Guerre mondiale*. Paris, Charles-Lavauzelle et Cie, 1937, in-12 de xvi-239 pages, avec trois croquis.

M. Jean Pichon a déjà publié un très intéressant ouvrage, d'histoire politique et de géographie tout à la fois, qu'il a intitulé *Sur la route des Indes un siècle après Bonaparte* ; non moins digne d'attention est celui qu'il vient de faire paraître. Le titre indique nettement quel vaste sujet traite l'auteur ; mais il ne permet de bien saisir ni l'importance même du livre, ni l'érudition de celui qui l'a écrit. Il faut pour bien comprendre cette érudition, lire avec soin l'exposé de M. Jean Pichon ; peut-être, sur quelques menus détails, la surprendra-t-on en défaut ou n'acceptera-t-on pas l'opinion énoncée par l'historien ; mais la trame est solide et le récit fait de main d'ouvrier. Bien entendu, c'est surtout à partir du chapitre IV que le sujet devient passionnant ; signalons, comme particulièrement dignes d'attention, les chapitres IX et X, relatifs aux accords orientaux d'avant-guerre et à la question du pétrole... En fermant ce nouveau volume de M. Jean Pichon, on comprend — et on approuve — la phrase qui termine la préface dans laquelle le général Brémont le présente au public : « Lisez-le et faites-le lire : la France y gagnera. » Rien de plus exact ni de plus mérité.

UNE BONNE NOUVELLE !

Les billets « *Bon Dimanche* », créés à l'intention des Parisiens pour leur permettre de visiter les beaux sites de la banlieue du P.-O.-Midi, sont dorénavant valables 2 jours : samedis et dimanches ou dimanches et lundis, la validité étant prolongée ou avancée à l'occasion des fêtes légales.

Rappelons que ces billets sont délivrés par les gares de Paris (quai d'Orsay, Pont-Saint-Michel, Austerlitz) à destination de : Orly, Dourdan, Méréville, Angerville, Saint-Hilaire-Chalo et de toutes les gares intermédiaires. Ces lignes de banlieue sont divisées en cinq zones et, pour chacune d'elles, un prix forfaitaire très réduit a été établi.

Renseignements dans les Gares du P.-O.-Midi

P. O.-MIDI

Ne chassez pas en Sologne sans vous être renseigné sur les facilités spéciales que P. O.-Midi met à votre disposition

Billets spéciaux d'aller et retour de fin de semaine en toutes classes avec 40 % de réduction délivrés au départ de Paris (quai d'Orsay et Austerlitz) pendant la durée de la chasse dans les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et du Cher

Pour la Ferté-Saint-Aubin, Vouzon, Lamotte-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Salbris, Theillay, Vierzon-la-Ville

Validité :

Du vendredi à midi au dimanche à 24 heures ou du samedi au lundi à 24 heures.

Pour votre chien : Prix unique, 20 fr. aller et retour Trains spécialement mis en marche pendant la période de la chasse

Demandez la notice détaillée aux gares et agences P. O.-Midi de Paris

PLAISIRS DE NEIGE EN AUVERGNE

Le Mont-Dore-Sancy, (1.300-1.800 m., Téléferique, École de Ski-Club de Paris, Relations de jour et de nuit, Lits - Toilettés, Couchettes (toutes classes) Hamacs. Billets de Week-end, Billets de séjour (40 jours).

Renseignements aux gares et agences du P.-O.-Midi

Mettons en valeur nos colonies

L'ANTHRACITE INDOCHINOIS

DONG-TRIEU

(TONKIN)

EST FRANÇAIS

Il possède toutes les qualités des meilleurs anthracites anglais, mais coûte moins cher. C'est l'anthracite idéal pour le chauffage central.

Société des CHARBONNAGES DE DONG-TRIEU

Société Anonyme au Capital de 28 millions de Francs

Siège Social : 2, Rue Francis-Garnier à Haiphong.
Siège administratif : 5, Rue Blanche, à Paris.

SOCIÉTÉ HAVRAISE INDOCHINOISE

17 et 19, rue Lefebvre, Saïgon (Cochinchine),
Siège administratif et agents généraux pour l'Europe :
E. Raoul-Duval et C^{ie}, S. A., 7, place Carnot, Le Havre.

Exportation — Importation — Charbonnage
Assurances — Consignation de navires

SOCIÉTÉ ANONYME DES

Etablissements L. DELIGNON

18, Avenue de l'Opéra - PARIS

FILATURE ET TISSAGE MÉCANIQUE

DE LA SOIE - CRÊPES DE CHINE - CRÊPONS

TOILES DE SOIE - SHANTUNGS

Siège social et maison de vente : 18, Avenue de l'Opéra, Paris

Le Gérant : F. GRISARD.

Imprimerie Alençonnaise, Place du Cours, Alençon